NA
1053
D4R6

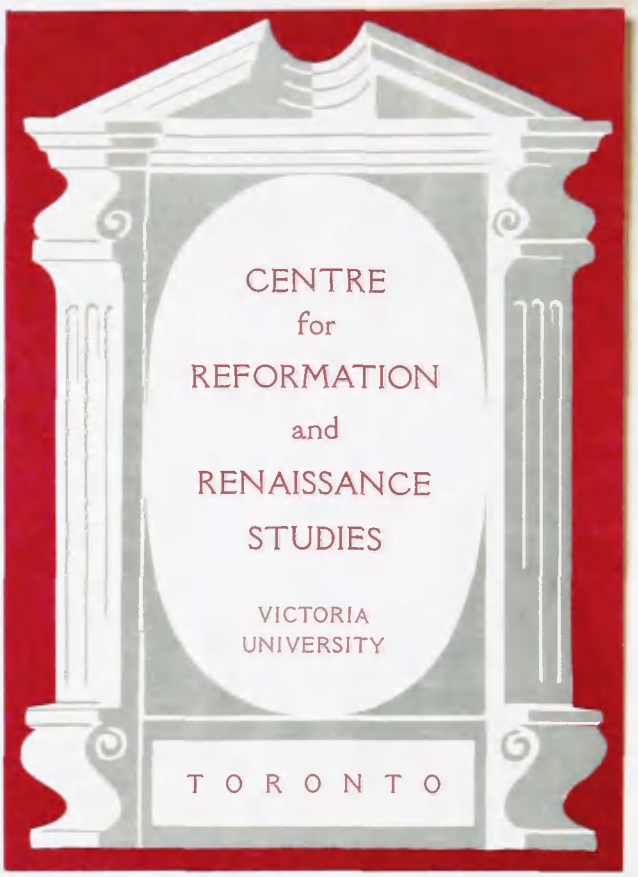
CENTRE
for
REFORMATION
and
RENAISSANCE
STUDIES
VICTORIA
UNIVERSITY
TORONTO

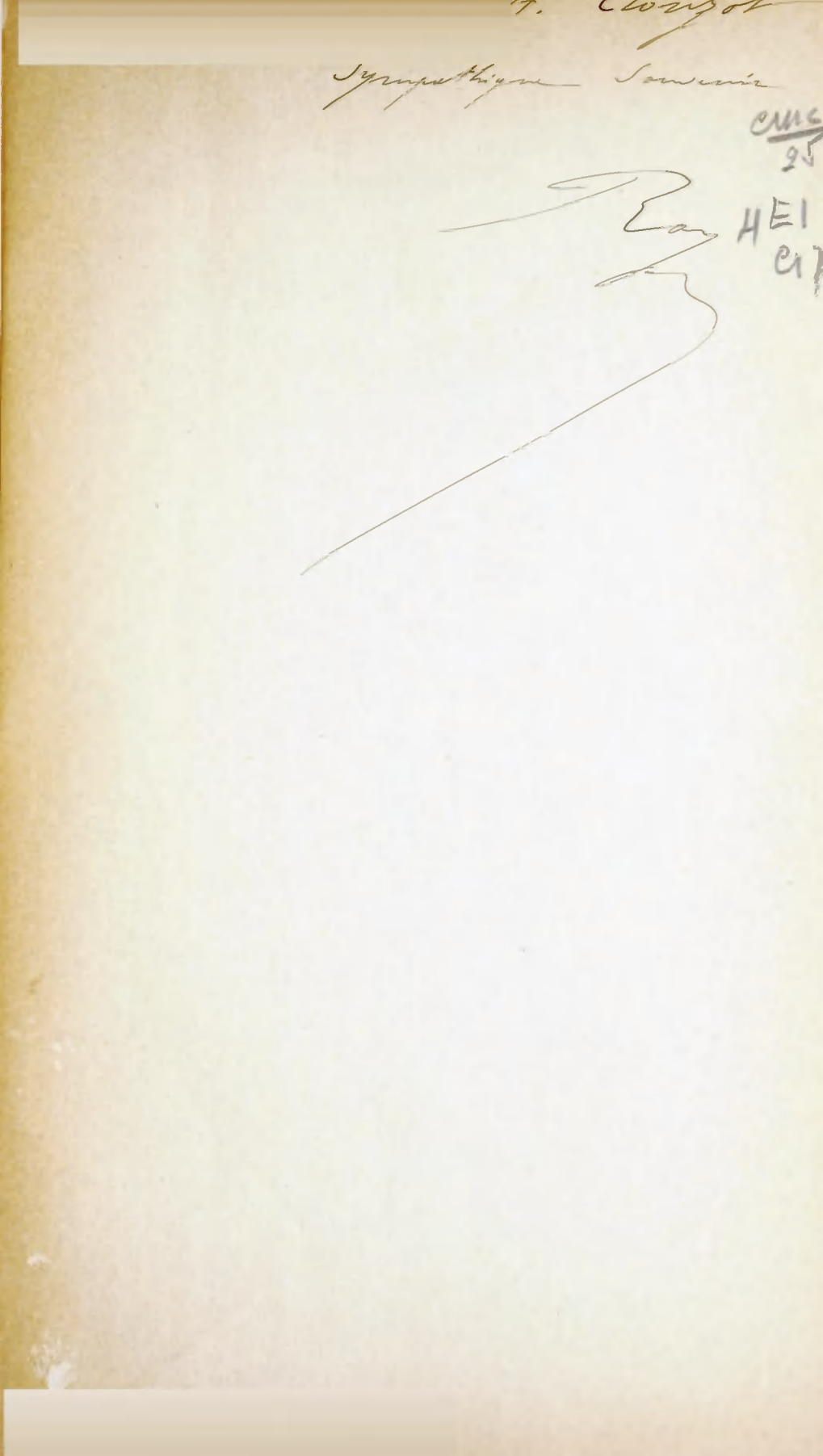

L'ŒUVRE

DE

PHILIBERT DE LORME

A FONTAINEBLEAU

(3 AVRIL 1548–11 JUILLET 1559)

PAR

MAURICE ROY

MEMBRE RÉSIDANT

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXXIV.

PARIS

1915

NA
1053
D4R6

REF. & REN.

2258

L'ŒUVRE

DE

PHILIBERT DE LORME

A FONTAINEBLEAU

(3 AVRIL 1548—11 JUILLET 1559)

Philibert de Lorme eut le grand mérite de donner à notre architecture de la Renaissance un style particulier, formé, non seulement des éléments de l'art italien et antique, mais aussi d'une nouvelle conception plus exacte des différents ordres. Son talent devait s'épanouir complètement à partir du jour où le roi, l'appelant à la direction des bâtiments de la Couronne, lui accordait toute l'autorité nécessaire sur les maîtres maçons trop abandonnés jusque-là à leurs propres interprétations fantaisistes. A la même époque, sans doute sur son initiative, la décoration intérieure des édifices éprouva également une transformation notable, les lambris de bois sculpté remplacèrent généralement les stucs et les peintures. Cette

évolution artistique est surtout remarquable au château de Fontainebleau pour lequel nous nous proposons aujourd'hui d'étudier successivement, d'après de nouveaux documents, la plupart des travaux dirigés par Philibert de Lorme pendant les dix années de sa surintendance, d'avril 1548 à juillet 1559. On pourra ainsi apprécier, comme il le mérite, le concours apporté par le grand architecte à l'exécution des ouvrages de construction, restauration et décoration de la célèbre résidence royale.

I. — La chapelle haute du roi.

Le 5 août 1531, Gilles le Breton, maître maçon du roi à Fontainebleau, passait un marché pour la reconstruction de la chapelle du château; toutefois, les travaux prévus ne furent pas complètement terminés à cette époque et nous voyons dans un second marché du 10 mars 1541 le même Gilles le Breton s'engager à les achever[1]. Le gros œuvre de la chapelle du roi ou de Saint-Saturnin se trouvait livré quand Philibert de Lorme prit la direction des bâtiments, mais, suivant son propre témoignage, il pleuvait dans la chapelle par la faute des constructeurs[2], et l'un de ses

1. De Laborde, *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 210, 211.

2. Philibert de Lorme, *Architecture*, p. 300 : « Chose semblable à telle plomberie j'ay fait faire en divers lieux, et mesmes au-dessus de la chapelle du Roy au chasteau de Fontainebleau pour garder qu'il n'y pleust plus, comme

premiers soins fut de faire visiter par plusieurs maîtres maçons, appelés comme experts, « les ouvrages de maçonnerie et taille de l'édiffice fait de neuf audit Fontainebleau, auquel il y a deux chappelles, l'une basse et l'autre haulte », et d'examiner « si led. édiffice desd. deux chappelles et le grand escalier ont esté et sont bien et deument faits et parfaits ainsy que led. Breton est tenu et obligé faire par deux devis et marchéz[1] ». La chapelle basse, située au rez-de-chaussée de la cour ovale, conserva l'ancien vocable de Saint-Saturnin et la seconde chapelle, élevée au-dessus, prit le nom de chapelle haute ou de chapelle du roi parce qu'elle était réservée au souverain qui pouvait s'y rendre de plain-pied en venant de ses appartements.

Philibert de Lorme commença par refaire la couverture de cette dernière chapelle, nommée aussi à l'époque la chapelle neuve du Donjon; il s'adressa le 16 août 1548 à Bénigne Laurencher, plombier à Paris, rue de la Basse-Vannerie, qui entreprit, moyennant 13 deniers t. par livre de plomb, les ouvrages de plomberie et soudures nécessaires pour couvrir la chapelle, ainsi que les deux lanternes qui la surmontent[2].

il souloit, pour les mauvaises façons de ladicte chapelle, et aussi que l'eau passoit par les commissures et à travers la pierre de grais de laquelle la voûte est faicte. »

1. *Comptes des bâtiments*, année 1550, t. I, p. 211.

2. Voyez note 2 ci-dessus.

L'architecture intérieure de cet édifice est d'ordre dorique et composite, comprenant une voûte en berceau avec dôme rappelant assez la manière de Philibert de Lorme. C'est lui, en effet, qui dut le réparer, ainsi que semble l'indiquer un passage de son Mémoire justificatif : « A la chapelle qui est auprès (de la salle du bal), qui tomboyt, où je fiz ce polpitre et coulompne de marbre. » Ainsi, la composition de la tribune placée au-dessus de la porte d'entrée entre les deux tourelles revient sans aucun doute au grand architecte; l'exécution en fut confiée à Francisque Sibec de Carpi ; nous avons retrouvé le marché passé le 7 octobre 1554 avec l'habile maître menuisier. On relève dans l'acte des indications suffisamment complètes pour se représenter dans ses grandes lignes l'important ouvrage commandé au nom du roi.

Cette tribune devait reposer sur des solives soutenant un plancher bordé d'une moulure en forme de corniche, garni au-dessous d'un plafond à grand parquet au milieu, portant les armoiries du roi et comprenant de chaque côté deux demi-parquets avec les devises royales, autour une grande frise plate enrichie de taille et des mêmes devises. Une balustrade était prévue en bois de chêne ou de noyer, de trois pieds à trois pieds et demi de hauteur, composée de six pilastres carrés, quatre au milieu et deux aux extrémités contre les murs de la chapelle, une petite cor-

niche moulurée régnant sur toute la longueur et servant d'appui la surmontait, entre les pilastres se trouvaient disposés des balustres sculptés, vernis et dorés sur les reliefs et les filets des moulures. On se réservait en outre la faculté d'enrichir les pilastres et la corniche d'incrustations de bois de Brésil ou d'ébène, mais en s'abstenant de dorer ces bois.

Sur les quatre pilastres du milieu de la balustrade s'élevaient quatre piliers carrés accompagnés chacun de deux pilastres avec bases et chapiteaux auxquels aboutissaient trois arceaux réunissant les piliers entre eux. Au-dessus des chapiteaux, quatre grands rouleaux en forme de consoles sculptées et couronnées d'une petite et d'une grande corniche enrichie de brésil et garnie d'un plafond d'ébène supportaient un grand buffet d'orgue accompagné de six pilastres carrés, compris les deux des retours, chacun de ces pilastres orné sur le devant d'une colonne torse en façon de vis, enrichie elle-même de base, de chapiteau, de feuilles et branches de lierre et surmontée, de chaque côté des grands tuyaux d'orgue, de deux petites corniches moulurées. A la partie supérieure se détachait un amortissement avec corniche reposant sur deux pilastres carrés et se terminant par un grand couronnement à jour portant les armoiries du roi et accompagné de deux rouleaux de feuillages découpés.

Sur les trois arceaux, dont nous avons parlé

plus haut, était disposé pour l'organiste un plancher qui s'étendait jusqu'au pignon de la chapelle et se trouvait réuni à de petites galeries qui permettaient de se rendre par les deux escaliers des côtés[1] à la plate-forme des orgues, celle-ci revêtue en dessous d'un plafond de chêne ou de noyer à grands ou petits parquets enrichis des armoiries et devises royales. La confection de ce superbe ensemble était convenue au prix de 805 livres t. Il n'en subsiste à peu près rien aujourd'hui, sauf la petite tribune avec balustrade à piliers, supportée par deux remarquables colonnes de marbre gris tacheté, et conservant encore, avec le chiffre d'Henri II, un plafond à parquets correspondant à celui prévu par notre marché. Déjà sous Louis XIII, l'œuvre de Sibec se trouvait ainsi réduite; le P. Dan rapporte en effet que, « parmy plusieurs divers ornemens de cette chapelle, il y a sur l'entrée de la porte un balcon ou pulpitre, bien peint et doré, porté de deux riches colonnes ioniques de marbre gris tacheté, avec leurs bases et chapiteaux, chacune de dix piedz et demy de haut », mais il ne parle pas de la tribune des orgues. Cet important ouvrage serait resté complètement ignoré si le marché de 1554 ne nous en avait conservé la description qui précède.

1. Ces escaliers étaient disposés de chaque côté dans des enfoncements arrondis où se voit encore sous la peinture moderne l'empreinte des anciens rampants.

II. — La salle du bal ou galerie Henri II.

Prévu au devis de 1528, le bâtiment qui devait renfermer la salle du bal fut sans doute commencé par le maître maçon Gilles le Breton ; il était alors désigné comme un corps d'hôtel de quinze toises de long sur dix-huit pieds seulement de large, mais à l'exécution cette dernière dimension se trouva sensiblement augmentée. Dès son arrivée au pouvoir, Philibert de Lorme constata que l'édifice n'avait pas été convenablement bâti, « la grande salle du bal qui tomboyt, n'est-elle pas bien acoustrée »? s'écrie-t-il dans son Mémoire justificatif. Il lui parut donc nécessaire de faire reprendre le gros œuvre. Pierre Girard, maître maçon, fut chargé de l'opération et toucha, d'après le compte de Nicolas Picard (1540-1550), une somme de 4,646 livres 9 s. pour la fourniture de pierres de taille et matériaux provenant de la carrière Notre-Dame-des-Champs-lez-Paris[1].

D'après le plan primitif, la salle du bal devait être voûtée et des consoles de pierre auraient été posées dans ce but ; Philibert de Lorme, « homme d'autorité et de meilleur jugement que le maçon », dit Serlio, transforma le projet en substituant à la voûte un plafond en bois[2]. Le travail de conso-

1. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 209.
2. *Tutte l'opere*, livre VIII, p. 95.

lidation et d'achèvement fut rapidement conduit, car, dès le 13 juillet 1548, un marché était passé avec Claude Girard, maître charpentier du roi, pour la pose des poutres et solives supportant les planchers des deux étages, ainsi que pour la confection de la charpente du comble, ouvrage convenu au prix de 3,000 livres t.[1].

Un an et demi après, le bâtiment se trouvait complètement terminé. Nous avons, en effet, retrouvé le marché par lequel l'habile et universel menuisier Francisque Sibec de Carpi s'engageait le 19 février 1550 (n. st.) à préparer le plancher de la salle du bal, tant dans sa longueur et largeur que dans l'épaisseur des murs entre les piliers sous les arceaux, compris le grand dais élevé de trois marches et prévu au bout de la salle en avant de la cheminée. Le plancher devait être confectionné en petits carrés de cinq pouces de bois de chêne, garnis de frises et ornés de filets de noyer, comme à la galerie François Ier, moyennant le prix de 1,100 livres t., sans compter les lambourdes, la maçonnerie, les clous et la pose. Le même marché comprenait la commande des dix hautes et larges croisées des arceaux avec leurs montants, traverses, courbes de ceintres, chacune d'elles se composant de quatre guichets non vitrés, de quatre châssis vitrés ouvrant sans

1. Acte passé devant Étienne Sermence, notaire royal à Fontainebleau, publié par M. F. Herbet dans les *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais*, 1894, p. 158.

guichets et d'autres fixes, le prix de chaque croisée était établi à 45 livres et l'ensemble revenait à 450 livres t.

Ce travail exigea environ trois mois; il devait être à peu près achevé lorsque le 4 juin suivant Philibert de Lorme s'adressait encore au même Sibec pour la confection des boiseries à appliquer contre les murs de la salle jusqu'à huit pieds de hauteur, sous forme de lambris assemblés à compartiments carrés et à pilastres avec les armoiries du roi et devises sculptées sur le grand panneau du milieu, une simple bosse pleine sans aucun enrichissement sur les autres panneaux, le tout surmonté d'une corniche. Dans l'épaisseur des piliers étaient prévus des sièges en façon de bancs reposant sur des balustres et au milieu des lambris quatre portes, celle de la principale entrée à deux vantaux. Au fond de la salle, du côté de cette entrée et du logis de Mgr le Connétable, on éleva entre les deux demi-piliers un pupitre ou tribune en chêne soutenue par onze grands rouleaux enrichis de taille sur le devant et les côtés, avec balustrade composée de onze pilastres et entre ceux-ci des compartiments sculptés de couronnes de triomphe, de festons, fruits, fleurs et feuillages, au centre les armoiries et devises royales; sous les solives et racinaux supportant le plancher et entre les rouleaux d'appui furent disposés des plafonds en forme de parquets portant chacun au milieu de gros bouil-

lons de feuillage à la mode antique. Ce beau décor, fort bien conservé, se voit encore aujourd'hui[1]. Le grand plafond de la salle devait être lambrissé en bois de chêne ou de noyer de parquets enfoncés à huit pans garnis de frises à l'entour, occupant l'espace existant entre les poutres et toute la saillie en relief de celles-ci, le fond de chacun de ces caissons portant au milieu, soit un gros bouillon de feuillages, soit des armoiries ou autres devises, les poutres et les quatre fausses poutres recouvertes de lambris et à leurs croisements d'autres parquets carrés, ornés de taille et de devises du roi, et sur leur épaisseur d'une frise enrichie de compartiments, devises, lettres et chiffres. Tout autour de la pièce une grande corniche, recouvrant les corbeaux de pierre sur lesquels reposent les poutres, soutient l'assemblage des lambris. Le prix de ce superbe ouvrage avec la dorure des parties sculptées et des filets des moulures s'éleva à la somme importante de 5,750 livres t. De tout temps d'ailleurs, le beau plafond attira l'attention des visiteurs et eut une

1. Le P. Dan le mentionne ainsi au XVII^e siècle : « Un beau lambry, orné des mesmes armes et de croissans, environne six contreforts ou trumeaux, lesquels soutiennent lesdites arcades et platfond, et qui règne tout autour de cette salle, avec pareil enrichissement que dessus. Sur l'entrée de cette salle est un balcon ou pulpitre de menuiserie à parquets dorez et enrichis des mêmes ornemens que dessus, et sert pour mettre la musique. » *Le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau.* Paris, Sébastien Cramoisy, 1642, p. 100.

grande réputation; le P. Dan en parlait au XVII[e] siècle d'une façon élogieuse : « Là est un riche plafond de menuiserie composé de ving-sept quadres octogones embellis de leurs concavitez, d'architraves, de frises et de corniches, où sur le fond de ces quadres se voyent de relief aux uns les chiffres d'Henri II, aux autres des rosaces et des croissans entrelassez, avec deux grandes cartouches où se lisent ces paroles en lettres d'or : *Donec totum impleat orbem*, qui est l'âme de la devise de ce prince comme le croissant en est le corps, et le tout bien doré et environné d'une grande corniche au pourtour servant d'arrachement qui termine ce platfond, un des plus grands et des mieux entendus qui soient point ailleurs[1]. »

Ce magnifique plafond, peut-être le plus remarquable du château, existe encore dans sa disposition primitive, bien qu'ayant été démonté et réparé sous le règne de Louis-Philippe.

Nous sommes donc heureux d'en avoir retrouvé le marché original fixant la date de sa confection, donnant le nom de l'artiste qui l'a exécuté et permettant de reconnaître d'une façon certaine ce qui subsiste de la composition de l'époque.

Quant aux lambris qui couvraient les murs de la salle, ils ont été entièrement refaits sous la monarchie de Juillet par le menuisier Poncet; toutefois, quelques-uns des panneaux primitifs sont conservés dans les magasins du château et

1. *Op. cit.*, p. 100.

nous avons pu ainsi constater que les nouvelles boiseries présentent des copies assez fidèles des anciennes.

Du premier plancher, il ne reste plus rien; le parquet actuel, œuvre du même Poncet, est en marqueterie et sa disposition rappelle les motifs du plafond.

Du fait qu'il n'est pas question dans le marché du 4 juin 1550, comme dans ceux concernant la galerie François Ier et la salle haute du pavillon des Poêles, d'ouvrages de peintures murales déterminant la hauteur des lambris au moment de leur commande[1], nous devons supposer que la célèbre décoration du Primatice n'était pas encore commencée à cette époque. Elle fut sans doute exécutée aussitôt après l'achèvement du travail de Sibec, c'est-à-dire à partir de 1551, et exigea cinq années au moins, jusqu'en 1555 environ. La grande cheminée a été ensuite peinte et dorée par Guillaume Rondel, suivant marché du 16 mars 1556 (n. st.)[2], puis Jacques Berthélemy et Jean Fruace, maîtres peintres, touchèrent en 1558 une somme de 79 livres pour avoir « doré et estoffé » les enrichissements de taille de la porte de pierre de l'entrée de la grande salle du bal[3].

1. Voyez notre article sur la galerie de François Ier dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires*, t. LXXIII, p. 209, ainsi que le marché ci-après du 25 février 1542 (n. st.). Pièce justificative I.

2. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 284.

3. *Ibid.*, t. I, p. 374.

III. — Le cabinet de la reine.

Aux termes d'un devis du 13 juillet 1548, le maître maçon Gilles le Breton fut chargé par Philibert de Lorme de construire, pour le prix de 700 livres t., contre le logis de la reine et en saillie sur le jardin de la Conciergerie un édifice comprenant trois pans de mur, dont celui du milieu devait avoir vingt-deux pieds de long dans œuvre depuis la croisée de la garde-robe jusqu'à la fenêtre de la tour ronde.

Ce nouveau bâtiment, achevé dès la fin de l'année 1549, se composait de deux étages : au rez-de-chaussée, élevé de trois pieds et demi au-dessus du sol du jardin, se trouvait une pièce pavée en carreaux de terre cuite, ainsi qu'un passage aboutissant sur le jardin avec escalier dans la petite tour ronde pour monter au second étage où était disposé le cabinet de la reine, « édifié de neuf près sa chambre ». Le devis de 1548, retrouvé par M. F. Herbet[1], fournit les détails d'architecture de la construction de ce cabinet que dans son Mémoire justificatif, écrit en 1559[2], Philibert de Lorme se flattait d'avoir fait élever. Quant à la décoration intérieure, elle fit

1. F. Herbet, *Les travaux de Philibert de Lorme à Fontainebleau*, dans *Annales du Gâtinais*, 1894, p. 153 et suiv.

2. A. Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance*, p. 54.

l'objet d'un marché du 19 février 1550 (n. st.); Francisque Sibec de Carpi exécuta un plafond composé de parquets garnis de moulures sculptées, de compartiments et de feuillages antiques, le caisson du milieu portant les armoiries du roi peintes et dorées et les deux autres parquets contigus de chaque côté les armoiries de la reine et du dauphin également peintes, dorées et accompagnées de devises et lettres. Le plancher de la pièce devait être semblable à celui de la salle du bal. Une cloison de menuiserie était prévue afin de rendre ce cabinet de forme carrée et de ménager un autre petit cabinet à côté pour le service de la reine, les murs du grand cabinet carré devaient être recouverts de lambris sculptés avec pilastres jusqu'à la hauteur de l'huisserie, compris le manteau de la cheminée et la demi-croisée à côté, et de là jusqu'au plafond de semblables lambris « garniz de compartimens en façon de tableaux dont les bordures porteront saillies enrichies de taille sans vernis ne dorure pour ce que la royne y veult faire des tableaux de paincture ».

Le petit cabinet situé à côté était également lambrissé et garni tout au pourtour de trois étages de tablettes disposées suivant les indications de la reine, l'enfoncement de l'huisserie servant d'armoire avec tablettes et porte de fermeture, une communication existait bien entendu avec le grand cabinet. Des croisées et demi-croisées pour celui-ci, pour la pièce du rez-

de-chaussée, le passage allant au jardin, ainsi que de fortes portes à l'entrée, au bas de l'escalier et sur le perron du jardin, complétaient cette commande, dont l'ensemble s'élevait au prix de 1,000 livres t.

Le cabinet de Catherine de Médicis semble bien avoir été la pièce appelée plus tard le cabinet de Clorinde[1], celle-ci est absolument défigurée aujourd'hui.

IV. — Le nouveau logis d'Henri II au pavillon de l'Étang ou des Poêles.

Le grand pavillon situé près de l'étang paraît avoir été construit vers l'année 1535, ainsi que l'indique un passage du compte de 1537-1540 concernant les travaux de décoration de la grande salle « du pavillon nagueres fait de neuf près l'étang ». Ce même compte nous a conservé les noms des artistes employés aux ouvrages de stucs et de peintures sous la direction du Rosso avec le concours du Primatice, Juste de Juste, Charles et François Carmoy, Claude Badouin, Pierre Bontemps et de beaucoup d'autres peintres et imagers[2]. L'empereur Charles-Quint, lors de son voyage en France en 1540, aurait, semble-t-il,

1. Voyez Dimier, *Les logis royaux au palais de Fontainebleau de François Ier à Charles IX*, dans *Annales de la Soc. du Gâtinais*, t. XVI, 1898, p. 107, et *Le Primatice*, p. 266.

2. De Laborde, *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 132, 134.

logé à Fontainebleau dans ce pavillon à peine achevé et spécialement aménagé pour la circonstance. Il était richement décoré; Vasari en parle ainsi : Le Rosso « continua de travailler à Fontainebleau où il décora une salle, appelée le Pavillon, de riches ornements de stucs, de figures en ronde bosse, de festons et de toutes sortes d'animaux. Il y peignit aussi à fresque toutes les divinités antiques qu'il représenta assises[1] ».

La détermination du pavillon cité par Vasari ne me paraît pas douteuse et, bien que les historiens de Fontainebleau mettent quelque réserve à se prononcer d'une façon absolue, je n'hésite pas à reconnaître celui-ci dans le pavillon de l'Étang ou des Poêles.

Cette manière de voir se trouve d'ailleurs confirmée par le texte du marché passé avec le menuisier Sibec le 25 février 1542 (n. st.), acte indiqué, mais trop sommairement, dans les Comptes des bâtiments[2]. Nous relevons en effet dans notre nouveau texte complet que des lambris devaient être placés au pourtour de la salle haute « du grant pavillon du costé de l'estang » depuis le niveau du plancher « jusques à la haulteur des ouvraiges de paincture et stucq qui sont faictz en icelle salle », disposition analogue à celle qui a été observée à la galerie de François Ier.

1. Vasari, édit. Leclanché, t. V, p. 82. Voyez aussi Dimier, *Les logis royaux au palais de Fontainebleau*, *op. cit.*

2. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 186, 187.

Le pavillon renfermait donc des peintures et des stucs, cette décoration était sans aucun doute l'œuvre du Rosso dont parle Vasari. En outre, une galerie, voûtée en pierres de taille, existait sous la terrasse construite entre ce pavillon et l'étang. Pour celle-ci, Sibec prépara, suivant le même marché de 1542, sept pans de lambris de menuiserie à disposer entre les colonnes rondes de pierre qui se trouvaient le long du mur du pavillon; à chaque extrémité de la salle étaient placés trois panneaux moulurés et sculptés aux armoiries et devises du roi, séparés entre eux par des piliers demi-ronds de forme antique[1], ornés de bases, chapiteaux et moulures, d'autres lambris semblables devaient garnir les murs, les piliers et l'épaisseur des arceaux du côté de l'étang. La dépense de tous ces ouvrages de menuiserie fut prévue pour 3,000 livres t.

I. *La chambre du roi.* — Vers l'année 1554, Henri II se décida à quitter la chambre de saint Louis située dans le donjon et à transporter ses appartements au pavillon des Poêles. La chambre

1. Le P. Dan, *op. cit.*, p. 132, ajoute qu'une salle basse se trouvait sous la terrasse, elle était désignée sous le nom d'ancienne salle du Conseil. « Ce qui reste de sa beauté fait bien paroistre qu'elle a esté en grande considération, étant composée de vingt colonnes cannelées avec leurs bases et chapiteaux, le tout qui porte les arcades et ceintre de lad. terrasse, laquelle est par parquets. » On y voyait aussi des fresques du Rosso et du Primatice.

du roi fut installée au premier étage; elle était ornée d'une cheminée monumentale composée d'un bloc de marbre blanc dans lequel Pierre Bontemps sculpta, suivant marché du 12 août 1555, des bas-reliefs représentant les quatre temps de l'année ou les saisons[1]. Le 26 avril 1556, l'artiste avait terminé son œuvre, ainsi que le constate une quittance pour solde du prix. Philibert de Lorme méditait une somptueuse décoration, mais ce ne fut plus le menuisier italien, Sibec de Carpi, qui en reçut la commande, il se trouvait alors retenu à Paris par les travaux de confection du plafond et des lambris de la chambre du roi au palais du Louvre sous la direction de Pierre Lescot, suivant marché du 12 février 1556 (n. st.)[2]; par suite, on dut faire appel à Fontainebleau au talent de deux nouveaux artistes que l'on rencontre généralement associés, Ambroise Perret et Jacques Chanterel, demeurant à Paris, sculpteurs à la fois sur bois et sur pierre. Ceux-ci achevaient à peine la décoration du cabinet du roi qu'un marché du 17 novembre 1556 leur confiait la préparation des lambris destinés à être appliqués contre les murs de la chambre royale. Les lambris prévus se composaient de trois grands porches et étaient fort riches, ornés

1. Voyez notre étude sur Pierre Bontemps dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXX, p. 293 et 294.

2. Le texte de ce marché m'a été aimablement communiqué par M. Germain Bapst.

d'une plinthe et de piédestaux moulurés, garnis de filets d'ébène, de frises et d'une corniche enrichie de feuillages, surmontée de deux grands modillons cannelés. Sur ces modillons s'appuyaient deux colonnes également cannelées avec bases et chapiteaux d'ordre composite, faisant saillie des deux tiers de leur grosseur, le champ existant entre ces colonnes garni d'un grand carré enrichi au pourtour de sculptures et portant un écusson des armoiries et ordre du roi, des enfants nus et des branches de laurier; au-dessous de ce carré entre les modillons régnait une frise ornée de festons et de lierre et au-dessus des deux colonnes une grande corniche avec frise plate sur le devant et moulure en saillie supportée par des modillons sculptés. Les portes de chacun des porches étaient enrichies de moulures et de deux grands parquets carrés remplis de trophées. Trois croisées à châssis dormant, ornées de moulures et de taille, comme celles du cabinet contigu, des lambris entre les porches et les croisées complétaient ces divers ouvrages exécutés en bois de noyer avec filets d'ébène et de brésil et convenus pour le prix total de 700 livres t., réduit par Philibert de Lorme à 680 livres t.

On sait que, par un second marché du 23 janvier 1558 (n. st.), le même Ambroise Perret seul fut chargé d'établir les planchers de la chambre et du cabinet, ainsi que le superbe plafond à figures allégoriques qui ornait la chambre d'Henri II. Mais nous ne parlerons pas de ce

dernier marché, connu depuis longtemps et dont le texte figure in extenso dans les Comptes des bâtiments[1]. Le plafond du roi, enlevé en 1664, quand Anne d'Autriche s'installa dans cette chambre, aurait été transporté dans l'une des pièces de l'appartement du Pape[2].

II. *Le cabinet du roi.* — A côté de sa chambre, sur la terrasse joignant le pavillon des Poêles, Henri II s'était fait aménager un cabinet dont la construction paraît avoir été terminée dès 1556, puisque le 19 février de cette année Jehan le Breton fut chargé de le couvrir en ardoises d'Angers au prix de 4 livres la toise en même temps que s'exécutaient les autres travaux de couverture en tuiles des fronts d'épis de toutes les lucarnes de briques du château et de la basse cour. L'architecture extérieure de ce petit bâtiment ajouté à droite sur la terrasse s'aperçoit très bien, avec son toit arrondi, sur les dessins de du Cerceau[3].

1. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 371.
2. L. Dimier, *Fontainebleau*, p. 44.
3. Ce cabinet en saillie sur la terrasse se voit dans les estampes de Sylvestre et de Rigaud. L'abbé Guilbert, qui l'a connu, fait un grand éloge de son lambris et de son plafond à caissons. Philibert de Lorme lui-même le cite dans son Mémoire justificatif parmi ses travaux à Fontainebleau, « le cabinet et chambre du Roy au pavillon sur l'estang ». Dans les *Nouvelles inventions pour bien bâtir*, il ajoute, p. 323 : « Pareillement à la chambre du Roy qui est au pavillon sur l'estang à Fontainebleau, où j'ay fait faire aussi un petit cabinet tout auprès sur la terrasse

Quant à la décoration intérieure, elle fit l'objet d'un marché du 20 mars 1556 (n. st.), par lequel Ambroise Perret et Jacques Chanterel s'engagèrent à exécuter des lambris de vingt pieds un pouce de long sur douze pieds deux pouces de large et onze pieds cinq pouces de haut.

A chaque angle de la pièce, ainsi qu'au-dessus des fenêtres et de la cheminée, devaient être posés des frontons garnis d'épis avec champs remplis de bois d'Allemagne à filets d'ébène et de brésil; le décor comprenait en outre des pilastres de noyer strié à chapiteaux sculptés de bois de Brésil, bases de brésil et piédestaux de noyer enrichis de bois de plusieurs couleurs. A la partie supérieure des pilastres étaient prévues des tables d'attente moulurées, surmon-

qui a fort bonne grâce », puis, après avoir parlé des dangers que présentent les planchers composés de lambris, il rapporte l'exemple suivant : « Comme j'ay veu par expérience en divers lieux et entre autres audict pavillon de Fontainebleau qui est sur l'estang... Et aussi aux poutres qui estoient en la salle couverte de tels lambris, lesquelles se trouvèrent toutes pourries sans qu'on le peust cognoistre pour estre cachées desdicts lambris. De sorte qu'aucunes fussent tombées sans les moulures d'estuc qui faisoient quelques ornemens au long des murailles et les entretenoient, estans si fort gastées que quand il les failloit descendre elles ne pouvoient si bien tenir au cable de l'engin qu'elles ne tombassent par pièces. Je m'asseure que si elles fussent tombées d'elles mesmes elles eussent mis le pavillon par terre pour le grand branle et coup qu'elles luy eussent donné, joinct que la maçonnerie dudict pavillon ne vaut guères. »

tées de tablettes de trois à quatre pouces de saillie, incrustées de bois de couleurs, les panneaux placés entre les pilastres ornés de brésil, d'ébène et de bois blanc « remplys de crotesques » conformes aux dessins fournis par l'architecte, tout le pourtour de ce cabinet recouvert de lambris de noyer ornés de « compartitions renfondrées », de riches moulures et de panneaux portant des trophées sculptés en relief, suivant les indications de Philibert de Lorme. Enfin, il convenait d'établir des croisées dont l'ébrasement serait revêtu de bois de plusieurs couleurs pour accompagner les lambris et de ménager une porte de communication à deux parements, intérieur et extérieur, avec ébrasement semblable à celui des fenêtres, tous ces ouvrages vernis et dorés aux endroits prescrits. Le marché en question fut arrêté de la main même de Philibert de Lorme à la somme de 930 livres, sous la condition que les deux artistes fourniraient les bois de noyer, d'Allemagne et le bois blanc, et que, de son côté, le roi leur procurerait le brésil rouge et jaune ainsi que l'ébène.

V. — L'ancienne église des Mathurins et la chapelle de la Trinité.

Le couvent des religieux Mathurins de Fontainebleau, fondé sous saint Louis en 1259, comprenait une église et de nombreuses dépendances qui furent expropriées par François Ier en 1528

pour permettre le développement du château; les religieux bénéficièrent alors d'une indemnité de 200 livres de rente et le roi prit l'engagement de relever leur maison. Nous trouvons en effet dans les Comptes des bâtiments la mention des travaux à exécuter par Gilles le Breton « tant pour les rétablissemens des vieils corps d'hostels et édiffices de ladite abbaye que pour faire et édiffier de neuf le corps d'hostel, refectouer, dortouer, cuisine et autres choses qu'il conviendra pour le logis des religieux[1] ». Josse Maillard touche, le 12 mai 1535, 1,100 livres, prix des ouvrages « de charpenterie qu'il a faits de neuf pour le Roy au corps d'hostel » récemment construit à l'abbaye[2].

Il est à remarquer aussi que Michel Bourdin, menuisier, demeurant à Paris, reçut, suivant quittance du 12 juin 1536, la somme de 190 livres t. pour des croisées et portes « livrez en l'année 1535 » et destinées à la salle, aux chambres et cabinets du nouveau corps d'hôtel et pavillon édifiés entre la basse cour de l'abbaye et le carrefour des boutiques[3].

1. Devis du 28 avril 1528 (*Comptes des bâtiments*, t. I, p. 48).

2. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 71 et 72.

3. Bibl. nat., fr. 26125, p. 1706, Quittance, et p. 1707, Ordonnance. « Pour plusieurs croisées tant communes que à châssis dormans, à croisillon, châssis à voirre, huys fortz et autres ouvraiges de menuyserie qu'il a faitz de neuf pour le Roy, notred. s., et livrez en l'année 1535... pour servir et mectre ès salle, chambres,

Mais en ce qui concerne l'église même du couvent, aucune mention de travaux effectués n'apparaît à cette époque ; on voit cependant qu'elle était restée debout, un compte de Nicolas Picart de 1537-1540 conserve la trace d'un paiement à Gilles le Breton pour travaux de maçonnerie au « corps d'hostel et pavillon à faire de neuf entre la basse court... et le cloistre de l'Abbaye et rue Neufve par où on va audit chasteau depuis l'église de lad. abbaye[1] ».

En somme, jusqu'ici, on ne savait rien sur l'époque de la reconstruction de la chapelle de la Trinité. Le P. Dan lui-même, qui, par sa situation de supérieur du couvent de l'ordre de la Sainte-Trinité à Fontainebleau, aurait dû être le mieux renseigné, paraît fort embarrassé d'indiquer une date quelconque ; ses commentaires sont en général assez confus : « Cette église », dit-il, « est ancienne et moderne tout ensemble, si l'on s'arreste à son origine et à son restablissement. Saint Louis establissant nos religieux leur fit bastir une église en l'honneur de la Sainte-Trinité, comme il apparoit encore par une vieille arcade d'un ordre gothique qui se void au fond de la nef en la dernière chapelle en entrant qu'il semble que l'on ait laissé à dessein pour montrer le lieu où avoit

cabinetz des corps d'hostel et pavillon faictz et édiffiez de neuf entre la basse court des édiffices (*alias* offices) estant en l'abbaye dud. lieu de Fontainebleau et le carrefour où sont les bouticques. »

1. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 130.

esté bastie cette ancienne église. L'autre partie de cette église estoit à l'endroict où se void aujourd'huy le grand escalier en la cour du Cheval-Blanc. Et de fait quand l'on en jetta les fondemens, j'estois présent lors qu'il s'y trouva plusieurs ossemens de trespassez...[1]. » Il ajoute, sans fournir la moindre preuve, que François Ier, désirant agrandir le château, fit démolir l'ancienne église et construire en 1529 celle que l'on voit actuellement. L'abbé Guilbert, dans sa *Description historique du château de Fontainebleau* parue en 1731, exprime la même opinion : « Cette chapelle, bâtie par François Ier l'an 1529, resta sans autre ornement que son architecture à la Romaine jusqu'en 1608 qu'Henri IV y fit travailler par Fréminet. » Toutes ces allégations sont purement gratuites; nous avons aujourd'hui la prétention d'être mieux renseigné que les anciens historiens qui ne connaissaient pas les textes sur lesquels nous pouvons nous appuyer.

En premier lieu, remarquons que le devis général de 1528 ne fait mention d'aucun travail à exécuter à l'église des Religieux; on prévoyait seulement alors qu'une chapelle pourrait être

1. P. Dan, *Le trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, p. 62. Les fondations que le P. Dan déclare avoir vu faire sont celles du grand escalier reconstruit en 1641, et il paraît assez naturel que l'on ait retrouvé des sépultures à cette place où devait exister l'ancien cimetière de l'église.

élevée en la galerie François Ier à son extrémité, mais du côté du Logis de Madame (Louise de Savoie) qui se trouvait, comme l'on sait, du côté opposé à celui de l'abbaye dans la partie la plus ancienne du château sur la cour ovale du Donjon. D'autre part, les Comptes des bâtiments ne fournissent pas d'indication sur la construction de la chapelle nommée plus tard de la Trinité[1], seul le compte de 1540-1550 constate un paiement à Antoine Jacquet, dit Grenoble, imager, pour avoir exécuté un modèle de terre en vue du « portail de la chapelle qui sera faite aud. chasteau sur la grande basse Court[2] ». Ce dernier passage montre que l'édifice n'était pas encore commencé en 1540.

Par suite et contrairement à l'opinion admise jusqu'à présent, le mérite de la construction de la belle chapelle de la Trinité nous semble revenir à Philibert de Lorme, qui dut s'en occuper dès son élévation à la surintendance des Bâtiments. Voici d'ailleurs un document authentique à l'appui de notre attribution : « C'est le devis », approuvé le 14 novembre 1551, « des ouvraiges de charpenterie qu'il convient faire de neuf pour le Roy, n. s., en son chasteau de Fontainebleau pour faire et édifier la charpenterie du comble, au-dessus de l'église encommencée à faire de neuf entre le jardin de la Royne et la grande basse Court dud.

1. La dédicace en fut faite seulement par Louis XIII en 1633.

2. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 202.

chasteau. » Ainsi donc à la fin de l'année 1551 seulement il est question pour la première fois de la nouvelle chapelle de la Trinité qui, vraisemblablement, n'avait été commencée qu'au début du règne d'Henri II, vers 1548 ou 1549. Le même devis comprend aussi la charpente « du petit pavillon qui sera faict à deux poinçons au dessus du pavillon encommencé à faire environ le meilleu du pan de lad. église en saillye du costé de lad. grande basse Court ». Le pavillon dont il est ici question se trouve à gauche du grand escalier de la cour du Cheval-Blanc. Philibert Belée, charpentier à Paris, entreprit ces ouvrages pour le prix de 2,500 livres t. convenu à forfait avec Philibert de Lorme. Leur exécution donna sans doute complète satisfaction à l'architecte, car, quelques mois plus tard, Philibert Belée obtenait à la mort de Jehan Allemenant (mars ou avril 1552) l'office de maître des œuvres de charpenterie du roi[1].

Autant que nous pouvons en juger par quelques indications et vestiges, la chapelle de la Trinité paraît avoir été bâtie sur les fondations mêmes de l'ancienne église des Mathurins. Toutefois, son

1. Testament de Jehan Allemenant du 21 mars 1552 (n. st.) et, à la date du 28 avril de la même année, vente par Françoise Tacart, veuve de Jehan Allemenant, maître des œuvres de charpenterie du roi, et autres héritiers de ce dernier à Philibert Belée, à présent maître des œuvres de charpenterie du roi, de tout le bois de charpente étant au chantier du roi à Paris, moyennant 153 livres t. (Minutes de J. T.).

vaisseau devait être plus long qu'aujourd'hui, car il comprenait la partie de l'édifice située derrière le maître-autel élevé au XVII^e siècle et qui forme maintenant un passage de quatre mètres environ de large reliant la cour du Cheval-Blanc au jardin de Diane. Sur le mur du fond de cet espace vide, on remarque en effet d'anciennes colonnes avec chapiteaux autrefois destinées à orner l'abside de la vieille église. A l'extrémité du couloir, du côté extérieur, sur le jardin de Diane ou de l'Orangerie, existe une petite porte monumentale ayant sans aucun doute servi d'entrée dans la chapelle et décorée de belles sculptures du XVI^e siècle, deux cariatides à l'égyptienne en pierres de grès supportent un gracieux fronton et une corniche sur laquelle se détachent des groupes d'enfants ou d'amours dont les uns soulèvent un casque et les autres jouent entre les F du roi, c'est peut-être le seul vestige caractérisé qui subsiste de l'époque de François I^er.

Intérieurement, l'édifice se composait d'une nef avec voûte ronde en forme de berceau et de seize petites chapelles également voûtées, huit de chaque côté, séparées par des pilastres portant en saillie des colonnes engagées, sans doute semblables à celles du passage allant de la cour du Cheval-Blanc au jardin de Diane. Cette disposition est relatée par les anciens historiens et, en ce qui concerne particulièrement les colonnes engagées, Castellan affirme que, lors de réparations

exécutées en 1829, on remarqua, derrière un lambris, des fragments de colonnes qui auraient été bûchées et arasées afin de permettre la pose des boiseries[1]. Ajoutons que les murs devaient être autrefois ornés de peintures dont quelques traces apparaissent encore dans le passage derrière le maître-autel.

Examinons maintenant quelles autres décorations intérieures reçut la chapelle sous le règne d'Henri II par les soins de Philibert de Lorme.

Le gros œuvre se trouvant complètement terminé en 1554, un marché fut passé le 7 octobre de cette année avec Francisque Sibec de Carpi pour la confection d'une tribune de onze pieds de long reposant sur une corniche supportée par des colonnes de marbre. Elle était entourée d'une balustrade ou garde-fou garni d'une moulure et d'une corniche supérieure servant d'appui avec pilastres carrés aux angles et demi-pilastres à l'encoignure des murs, les premiers sculptés aux devises du roi. Sur le devant, au milieu du garde-fou, se détachait un grand oval portant les armoiries royales, le dessous du plancher était plafonné de menuiserie enrichie de devises et chiffres du roi et d'autres ornements convenables; à l'intérieur de la tribune, on avait ménagé une marche en chêne de sept pouces de haut sur un pied de largeur[2].

1. Castellan, *Fontainebleau*, 1840, p. 283.
2. Cette tribune a complètement disparu et est rem-

Le même marché contenait aussi la commande d'un jubé pour séparer le chœur et la nef de l'église « faicte de neuf aud. chasteau entre le jardin de la Royne et la grande basse Cour ». Cette cloison de menuiserie, occupant toute la largeur de l'église, se composait d'un soubassement à compartiments garnis de plinthes carrées et de grands panneaux jusqu'à hauteur d'appui, le socle offrait également en avant-corps des dés et piédestaux servant de supports à huit colonnes, ornées de bases et chapiteaux, accouplées et reliées par trois arceaux à jour entre lesquels régnait à la hauteur de l'imposte une plinthe carrée, au centre de chaque arceau au-dessus de la plinthe de grands compartiments également à jour portant les armoiries ou devises du roi, l'arceau central devant servir de porte pour entrer dans le chœur, sur le tout architrave, frise et corniche, au milieu de la cloison un grand front d'épi surmonté d'une croix avec crucifix, de trois pieds de haut, et, de chaque côté, sur deux piédestaux, des statuettes de Notre-Dame et de saint Jehan de même dimension.

A l'intérieur du chœur contre la clôture, des deux côtés de la porte d'entrée, étaient disposés des sièges de quatorze pouces de large et de hauteur convenable, ornés de moulures rondes et posés sur des rouleaux ou bases.

De cette œuvre importante exécutée en bois de

placée par une autre tribune beaucoup plus large construite au XVII[e] siècle.

chêne ou de noyer et qui coûta avec la tribune 460 livres t., il ne subsiste malheureusement plus rien aujourd'hui, tout fut détruit à l'époque de la nouvelle décoration de la chapelle sous Henri IV, le souvenir en était même complètement effacé avant le texte que nous mettons à jour.

Henri II avait probablement l'intention de compléter la décoration intérieure de cette chapelle, car, après la tribune et le magnifique jubé que nous venons de décrire, il voulut encore y posséder un oratoire particulier avec accès par une porte ouverte sur le jardin de la reine. Je suppose que cet oratoire devait occuper l'emplacement d'une partie des petites chapelles du côté droit dont le gros mur extérieur a été remanié sous Charles X. Le P. Dan rapporte en outre que Diane de Poitiers fit orner la quatrième des chapelles latérales à gauche en entrant, une table d'autel d'argent s'y trouvait ainsi qu'un riche lambris, elle était séparée de la nef par une grande cloison à balustres portant des chiffres, des flèches et la devise *Consequitur quodcumque petit*. Le même auteur assure avoir vu cette chapelle ainsi ornée avant les travaux exécutés par Louis XIII qui fit refaire toutes les clôtures des chapelles latérales[1], mais en tout cas ce ne peut être l'oratoire royal situé du côté opposé avec une sortie, comme on l'a vu, sur le jardin de la reine, aujourd'hui de Diane.

1. P. Dan, *op. cit.*, p. 62.

L'oratoire d'Henri II se trouvait aussi séparé de la nef de l'église par une clôture dont la porte d'entrée était accompagnée de deux stylobates ou piédestaux avec moulures, corniches et champs enrichis de masques, rouleaux et autres compositions, sur lesquels reposaient quatre consoles servant à porter quatre colonnes, soit au total huit pour l'ensemble de la cloison; entre ces colonnes apparaissaient deux grands candélabres ornés d'attributs « en façon de crotesques » ; au-dessus de la porte d'entrée faite à parquets carrés et moulurés se dressait un front d'épi à demi rond surmonté d'un grand candélabre enrichi de balustres, rouleaux et feuillages, le tout couronné d'une frise percée à jour, d'une corniche d'ordre dorique et d'une architrave en forme d'arcade suivant le cintre de la voûte de l'oratoire, et le champ restant au-dessus de la porte d'entrée était rempli par un amortissement garni des armoiries et ordre du roi, timbrées d'une couronne impériale portée sur un dé accompagné de rouleaux, le cintre se terminait par une grande corniche carrée et une architrave potencée formant les retours.

L'intérieur de l'oratoire devait être revêtu de lambris avec stylobate au pourtour, tables carrées, grands parquets, surmontés de consoles portant des colonnes espacées de quatre pieds en quatre pieds, formant saillies de la moitié de leur grosseur, ornées de bases, chapiteaux et d'autres décorations identiques à celles des colonnes de la

clôture; entre les colonnes des lambris étaient disposés de grands parquets carrés dont le champ restait plein afin de permettre d'y appliquer des peintures ou des tableaux suivant les convenances du roi et de son architecte; au-dessus des chapiteaux régnait une frise d'ordre dorique enrichie de victoires, trophées et autres ornements et terminée par une corniche moulurée. Les contours de la voûte étaient lambrissés de cinq grands parquets et de deux plus petits garnis de moulures et de sculptures; un autel en bois était prévu et à côté une porte donnant issue dans le jardin. Tous ces ouvrages délicats de menuiserie furent confiés par Philibert de Lorme à Ambroise Perret et à Jacques Chanterel, suivant marché du 13 février 1557 (n. st.), au prix de 750 livres t. Mais le riche aménagement de l'oratoire royal subit le même sort que la tribune et le jubé de Sibec; il disparut lors de l'exécution du nouveau plan de décoration commencé en 1608 et qui, en transformant complètement l'intérieur du monument, fit de celui-ci l'un des morceaux les plus remarquables du château par les ornements de stuc, les belles peintures de Fréminet et le superbe pavement de Bordoni.

Cependant, ces magnifiques décorations du XVII^e^ siècle ne doivent nous faire oublier ni l'origine de la chapelle de la Trinité, ni sa première parure; il fallait au moins rendre à Philibert de Lorme la part qui lui revient dans l'œuvre

initiale et montrer que l'édifice n'était pas resté, comme on l'a toujours supposé, sans aucune décoration intérieure jusqu'au règne d'Henri IV.

VI. — La galerie d'Ulysse.

Le bâtiment qui renfermait cette célèbre galerie, dont la démolition fut si fâcheusement ordonnée en 1738 sous Louis XV, s'étendait entre la grande basse cour (aujourd'hui cour du Cheval-Blanc) et le jardin du clos de l'Étang ou des Pins. Cet édifice, d'une longueur de 150 mètres environ, devait primitivement se composer au rez-de-chaussée, du côté de la basse cour, d'une série de piliers et arcades à jour supportant le premier étage comprenant la grande galerie d'Ulysse, ainsi nommée parce qu'elle était décorée de peintures représentant les exploits de ce héros antique. Une gravure de Rigaud donnant la vue du bâtiment sur le jardin montre sa disposition, les dessins de du Cerceau l'indiquent encore mieux; de ce côté, le mur était entièrement plein au rez-de-chaussée et soutenu par des contreforts qui s'élevaient jusqu'entre les fenêtres du premier étage. Le rez-de-chaussée sur la cour du Cheval-Blanc était à cette époque complètement fermé et à la place des anciens arceaux existaient des fenêtres et des portes. Le gros œuvre avait été achevé sous le règne de François I[er] et l'ornementation de la galerie commencée à la même époque, car nous constatons dans un compte de 1540-1550 la

présence de nombreux artistes, parmi lesquels Antoine Fantose, Luc Romain et Michel Rochetel, occupés déjà aux travaux de peintures[1].

Philibert de Lorme ne devait pas rester étranger à cette belle œuvre; il apporta quelques modifications à la construction primitive et poursuivit ce qui restait à faire. Nous trouvons dans son concours la justification de cette phrase de son Mémoire : « Et combien de ruynes et périlz fussent advenuz audict Fontainebleau, sans moy, et mesmes à la grande gallerye? » En effet, pour consolider le pan de mur du côté de la grande basse cour, il crut prudent de faire boucher un sur deux des trente arceaux qui existaient entre les piliers et de n'en laisser subsister que quinze. Sur son ordre, Pierre Girard, maître maçon du roi, éleva, aux termes d'un marché du 19 mars 1551 (n. st.), de solides murailles de l'épaisseur des piliers, afin de fermer la moitié des arceaux en y ménageant toutefois une grande fenêtre de cinq pieds de large et sept pieds de haut, ainsi qu'une ouverture ovale de cinq pieds sur trois pour éclairer les boutiques des marchands établis sous ces arcades formant un long promenoir où sans doute une nombreuse société devait se rencontrer en venant faire des emplettes. La maçonnerie était prévue en pierre de taille de grès et crépie à la chaux pour le prix de 60 s. t. par toise. Quelques mois plus tard, le 21 janvier 1552 (n. st.), Bénigne

1. *Comptes des bâtiments*, t. I, p. 191.

Laurencher entreprenait la plomberie du faîtage et des lucarnes de la galerie d'Ulysse, ouvrage assez délicat et difficile à évaluer puisque, contrairement à l'usage, il fut payé au temps passé au prix de 12 deniers t. l'heure. Bien que la décoration intérieure de la galerie fût commencée, ainsi que nous l'avons vu, les lambris du plancher n'étaient pas encore posés; Rieule Richault, menuisier du roi, reçut, suivant marché du 4 mai 1555, la mission de les exécuter à petits carrés de chêne assemblés dans le genre des parquets de la galerie située près de la chambre du roi et de la salle du bal. Le prix avait été fixé à 11 livres t. la toise de 36 pieds.

VII. — Reconstruction du corps de batiment compris entre la chapelle de la Trinité et le pavillon des Poêles. — Façades sur la cour de la Fontaine et sur la grande basse cour. — Vestibule, perron et escalier d'entrée.

La façade du château donnant sur la grande basse cour, appelée plus tard cour du Cheval-Blanc, n'offrait pas encore une harmonie parfaite au commencement du règne d'Henri II; à gauche s'élevaient la chapelle de la Trinité et le pavillon attenant; au centre un vieux pavillon d'entrée; à droite un corps de bâtiment plus étroit, avec premier étage, était doublé du côté de la cour de la Fontaine d'un simple rez-de-chaussée portant une

terrasse qui se raccordait avec celle de la galerie François Ier et s'étendait jusqu'au grand pavillon d'angle désigné sous le nom de pavillon des Poêles.

Jusqu'ici, la transformation de cette partie intermédiaire du château avait été considérée comme revenant entièrement au Primatice; nous allons voir que Philibert de Lorme en conçut le premier projet et l'exécuta en partie tout au moins.

Aux termes d'un marché du 23 août 1558, Pierre Girard, maître maçon, tailleur de pierre à Fontainebleau, entreprit les travaux de maçonnerie du bâtiment situé entre la cour de la Fontaine et la grande basse cour, consistant en la construction nouvelle d'un pan de mur sur la cour de la Fontaine et en la réfection de la façade du côté de la basse cour.

On commença par démolir le mur en arcades qui supportait la terrasse donnant sur la Fontaine; par suite, cette terrasse disparut complètement ainsi que l'escalier rond en saillie se trouvant à l'extrémité et joignant le pavillon des Poêles; les quatre pignons séparant les chambres et les garde-robes du côté de la basse cour durent être également supprimés à partir du premier étage avec les cheminées qui y étaient adossées. La façade de la cour de la Fontaine fut reconstruite entièrement à neuf sur de solides fondations en blocs de grès, profondes de six pieds au-dessous du niveau de la cour et d'une épaisseur de cinq pieds. Celles-ci étaient destinées à supporter

une construction de trois pieds de large, composée de deux assises de grès taillées, la première en retraite de deux pouces et la seconde d'un pouce et demi. Au-dessus, on prévoyait un mur de deux pieds d'épaisseur en pierre de Saint-Leu s'élevant à la hauteur des appuis des croisées du rez-de-chaussée, c'est-à-dire à six pieds ou six pieds et demi, et se poursuivant ainsi jusqu'au sommet de l'édifice.

Une grande porte à pieds-droits et voussure de pierre de taille de Saint-Leu, faisant saillie « de façon rustique », devait servir d'entrée du côté de la cour de la Fontaine. Au rez-de-chaussée étaient prévues six fenêtres à meneaux, garnies de pieds-droits et d'une plate-bande, enrichies d'une architrave régnant au pourtour et surmontées, ainsi que la porte d'entrée, de tables d'attente moulurées ; au premier étage sept croisées de semblable ordonnance, avec moulure et corniche portée par deux consoles.

Cette façade devait en outre être ornée depuis la fondation jusqu'à l'architrave de sept pilastres et d'un demi-pilastre d'ordre dorique formant saillies, convenablement espacés, garnis de piédestaux, bases et chapiteaux, au-dessus desquels régnait tout le long du bâtiment une architrave moulurée, surmontée elle-même d'une frise pleine portant des consoles en forme de modillons à l'aplomb de chaque pilastre, le tout se terminant par une grande corniche enrichie de motifs éga-

lement d'ordre dorique. Le surplus du mur compris entre les croisées et les pilastres était simplement maçonné et enduit à la chaux. Au sommet de la construction, sept lucarnes à pieds-droits, plates-bandes et fronts d'épi en forme de rouleaux, appuis et meneaux de pierre de liais.

Du côté de la grande basse cour, on décidait de démolir toutes les fenêtres du premier étage au-dessus du rez-de-chaussée pour les remplacer par six autres de pierre de taille de Saint-Leu avec pieds-droits, plates-bandes et meneaux disposés de la même façon que celles de la cour de la Fontaine ; les vieilles lucarnes devaient être également enlevées et refaites au-dessus des nouvelles croisées.

Jacques Androuet du Cerceau, dans le tome II de son monumental ouvrage *Les plus excellents bastiments de France*, paru en 1579, donne des vues très détaillées de cette partie du château, mais la disposition des façades, tant du côté de la Fontaine que de la cour du Cheval-Blanc, ne concorde pas avec celle prévue au marché de 1558. Les travaux n'étant pas terminés à l'époque de la mort d'Henri II, le nouveau surintendant apporta, nous en trouvons ici la preuve, d'importantes modifications au projet de son prédécesseur. Ainsi, du côté de la Fontaine, le rez-de-chaussée, d'après les dessins de du Cerceau, ne possède que cinq fenêtres au lieu de six prévues et le premier étage six au lieu de sept ; des changements furent introduits dans

la disposition des pilastres et l'ornementation des lucarnes; du côté de la basse cour, un pavillon fut appliqué à cette façade pour former le pendant de celui qui existait à gauche contre le mur extérieur de la chapelle de la Trinité. Bien que les éléments de comparaison dont nous disposons ne soient pas absolument complets, nous signalons cependant l'intérêt que peut présenter le rapprochement des détails de construction fournis par notre marché avec les dessins postérieurs de du Cerceau pour se rendre compte des modifications apportées par le Primatice au plan primitif de Philibert de Lorme.

A l'intérieur du bâtiment, des corbeaux de pierre étaient prévus afin de supporter les poutres du plancher. Le pignon existant au bout de la salle du roi devait être réédifié à neuf de fond en comble; à cet endroit, on prévoyait un vestibule précédant l'entrée de la salle « du côté de la galerie dorée », au milieu de ce pignon une porte en pierre de taille pour passer du vestibule en la salle et la construction d'un petit escalier dans l'épaisseur du mur au bout du même pignon sur la cour de la Fontaine du côté de la galerie du roi. Au milieu de la place réservée au nouveau vestibule, il fallait abattre la muraille qui s'y trouvait afin d'élargir l'ancien vestibule « qui est au-dessoubz le pavillon et devant le poupitre de l'église »; on devait en même temps démolir le pignon de ce pavillon « tout corrompu et fendu où il y a plu-

sieurs cheminées » et le refaire à neuf de fond en comble avec des cheminées dans les chambres en galetas.

Ce vestibule était prévu suivant des dimensions et avec des décorations à indiquer plus tard par l'architecte et dont le prix resterait à fixer à dire d'experts, parce qu'alors on manquait de bases pour les donner à l'entreprise, le roi n'ayant pas encore manifesté son intention « s'il y veult mectre des marbres ou autrement ».

Tous ces importants travaux de démolition et de réfection furent convenus pour le prix de 10,000 livres t., non compris les frais d'aménagement du vestibule réservés, ainsi qu'on l'a vu. Ils étaient certainement commencés depuis plusieurs mois, lorsque survint si inopinément en juillet 1559 la disparition d'Henri II, suivie aussitôt de la disgrâce de Philibert de Lorme. Le grand architecte fait lui-même allusion à leur état d'avancement dans son Mémoire justificatif : « Et le vestibule en la salle du Roy, comme je vouloys faire, où je faisoys les poultres de troys à quatre cens pièces, qui estoyt quasi achevé de faire, et les combles de plusieurs pièces. »

A l'extérieur, devant le vestibule et le pavillon central, se trouvaient un grand perron et un escalier remarquable exécutés aussi par Philibert de Lorme; il s'agit de l'œuvre qui précéda le fameux fer à cheval dont la conception primitive semble revenir au grand architecte; nous n'avons malheu-

reusement retrouvé aucun nouveau document sur cet ouvrage de premier ordre, mais le témoignage de l'auteur même doit suffire et l'on me permettra de citer le passage suivant du Livre d'Architecture : « J'ay fait faire à Fontainebleau un perron en la basse court où vous voyez les voûtes par dessous les marches qui rampent comme à la vis Saint-Gilles[1], mais il est encore plus difficile, car il y a trois sortes de traicts semblables, le premier est comme la pente ou arc rempant sur la tour ronde, le second sont arcs rampants et creux par le devant qui vont d'un pilier à autre. Et ces deux traicts icy qui sont à l'extrémité de la montée s'accommodent et assemblent avec la voûte rampante et estant faicte en berceau (qui est pour le troisième traict) tous encathenez et liez ensemble non sans grand artifice et merveilleuse difficulté[2]. »

Philibert de Lorme, très satisfait de la réussite de cet ouvrage compliqué, aimait d'ailleurs à s'en vanter : « Le grand perron, dit-il, qui est en la basse court qui est une des belles œuvres que l'on sçauroit veoir[3]. » Du Cerceau nous a conservé une figure, sans doute fort exacte, de l'escalier de l'architecte d'Henri II. De forme presque circulaire, il reposait sur des arcades légères et se ter-

1. *Architecture*, prieuré de Saint-Gilles en Languedoc que Philibert de Lorme avait vu dans sa jeunesse, p. 122, 123.

2. *Ibid.*, perron de Fontainebleau, p. 124, 125.

3. Mémoire justificatif de Ph. de Lorme (A. Berty, p. 54).

minait par une partie droite donnant accès dans la cour. Sous le règne de Louis XIII, le bel escalier dont il s'agit fut entièrement démoli et reconstruit, mais l'aspect de celui qui le remplace apparaît sensiblement modifié, la partie droite ayant été supprimée et les deux rampes d'accès descendant avec des ondulations marquées jusqu'au pavé de la cour et se retournant en bas pour se faire vis-à-vis. Il affecte ainsi une forme originale qui se rapproche davantage de la figure d'un fer à cheval. Le P. Dan en constate l'exécution : « Entre ces pavillons et au milieu est un grand escalier de pierre et hors d'euvre, il est à deux rampans à visse . . . . ., il est d'une très belle ordonnance et architecture . . . . . Sa Majesté l'a fait édifier en 1634 en la place d'un autre qui estoit plus petit que celuy cy quoy que d'une fort belle ordonnance, lequel les injures du temps avoient ruiné, celuy cy est autant commode que l'autre estoit délicat parce que les carosses passent facilement sous celuy cy entre les deux rampans pour entrer ou sortir de la cour de la Fontaine...[1]. »

VIII. — La salle de l'armurerie du roi au pavillon des armes.

Contre l'abside de la chapelle de la Trinité avait été élevé un grand corps de logis donnant sur le jardin de la reine, c'est le premier pavillon à

1. P. Dan, *op. cit.*, p. 32.

gauche de la cour du Cheval-Blanc; le P. Dan rapporte qu'il était nommé le pavillon des Armes parce que François Ier y avait réuni dans deux grandes chambres et cabinets une véritable collection d'armes anciennes et de diverses curiosités dont quelques-unes subsistaient encore au XVIIe siècle[1]. Désigné aujourd'hui sous le nom de pavillon des Aumôniers, il comprenait à l'époque d'Henri II, au-dessus de l'appartement du connétable Anne de Montmorency, une grande salle que Philibert de Lorme fut chargé d'aménager pour y installer l'armurerie du roi; cet ouvrage paraît être le dernier de ceux exécutés sous sa direction au château de Fontainebleau. Le 3 avril 1559, notre architecte passait marché avec Ambroise Perret en vue de la confection d'un lambris de chêne qui devait garnir les murs de la salle de l'armurerie. Ces boiseries assemblées à onglet se composaient de pieds-droits, traverses, panneaux avec bosse au milieu et de montants jusqu'à la hauteur de dix pieds environ, ainsi que de pièces retournées ou « renvers » de quinze à seize pouces de saillie portant architraves, frises, corniches et fronts d'épis surmontés, à titre d'ornements, de têtes de chevaux grandeur naturelle, et, suivant le gré de l'architecte, de têtes de chiens alternant avec les têtes de chevaux (ces dernières prêtes à recevoir des « pimaces ou aultres »), le lambris se poursuivant au-dessus et derrière lesdites têtes jusqu'aux

1. P. Dan, *op. cit.*, p. 31.

poutres et solives. Une frise sculptée, enrichie de diverses sortes de trophées, ornait les espaces vides entre les modillons de pierre de taille supportant les poutres. En résumé, tous les côtés de la salle devaient être revêtus de lambris, même le pourtour des cheminées. Chaque toise de ces ouvrages était évaluée et convenue pour le prix de 25 livres t., ainsi que Philibert de Lorme l'a inscrit de sa propre main sur la minute du marché. Mais l'installation de cette salle, où Henri II se proposait de conserver avec des armes anciennes ses nombreuses et riches armures personnelles, œuvres pour la plupart des habiles ouvriers milanais, les frères César et Baptiste de Gambres[1],

1. 3 février 1548 (n. st.). « César et Baptiste de Gambres, frère milanoys, armuriers de mors, espées, de dagues, de fers de lances et d'autres ouvraiges qu'ilz sçevent faire pour le Roy, n. s., demourant à Paris », se donnent procuration réciproque de recevoir l'un pour l'autre tout ce qui leur est et sera dû par le roi à cause de leur état, gages ordinaires et extraordinaires ou autres sommes (Minute de J. T.).

23 juillet 1551. *Contrat d'apprentissage* d'un an, à 60 s. t. par mois, de Jérôme Corcolle, natif de Milan, « ouvrier en fer à la damasquyne », chez César et Baptiste Gambres, frères, « faiseurs de gardes d'espées, lances et autres harnoys et ouvraiges de armeurerie pour le Roy, n. s. » (Minute de J. T.).

3 mars 1557 (n. st.). « Cézart de Gambres, armeurier du Roy, n. s. », constitue son procureur, « Baptiste de Gambres, son frère, aussi armeurier du Roy », pour toucher « les gaiges à eux ordonnez par le Roy, qui sont et seront deubz cy après à cause de sond. estat d'armeurier dud. sgr » (Ibid.). On trouve aussi, à la date du 29 mars

n'était certainement pas terminée à la mort du roi, survenue accidentellement, comme l'on sait, le 10 juillet suivant. Les Comptes des bâtiments des années 1560, 1561 et 1562 renferment en effet plusieurs mentions relatives à la décoration du cabinet des armes et constatent le salaire payé à Jean Cotillon et à Nicolas Hachette, peintres doreurs, employés à vernir le lambris de la salle des armes[1], car Ambroise Perret n'avait pu achever son travail; il était mort dans l'intervalle à Lyon, ainsi que l'indique une procuration donnée par sa veuve et que nous rapportons à la fin de ce mémoire.

1558 (n. st.), « hon. h. Antoine Belot, armurier du roi, dem. à Paris, rue de la Heaumerie » (Ibid.).

1. *Comptes des bâtiments*, t. II, p. 51, 66, 67.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

25 février 1542 (n. st.). — Fut présent Francisque Scibecq, dit de Carpy, menuysier italien dem. à Paris, lequel recongnut et confessa et par ces présentes confesse avoir faict convenance et marché avec Messire Nicolas de Neufville, chevalier, sgr de Villeroy, conseiller du Roy, n. s., et secrétaire de ses Finances, et à Philbert Babou, aussi chevalier, sgr de la Bourdaizière, conseiller dud. sgr, secrétaire de ses Finances et trésorier de France, commissaires ordonnez et députez par led. sgr sur le faict de ses bastimens et édiffices de Fontainebleau, de faire pour le Roy en la salle par hault du grant pavillon du costé de l'estang de son chasteau de Fontainebleau les ouvraiges de lambruys de menuyserie qu'il convient faire de neuf contre les murs en quatre sens au pourtour de lad. salle du long et lé d'icelle et dedans les embrasemens des murs à l'endroict des croisées et huisseries depuis le rez de du plancher de lad. salle jusques à la haulteur des ouvraiges de paincture et stucq qui sont faictz en icelle salle, lesquelz lambruys seront garniz de dossiers enfoncez, et entre une croisée à l'aultre tant sur les deux boutz de la salle que sur le devant faire un doulcin de lambruys garny d'un grant penneau au meillieu portant moulleures tout au pourtour enrichies de taille antique à demi

bosse avec armoiries et divises du Roy et à l'endroit de chacun desd. penneaulx faire et ériger ung siège de la longueur d'icelluy de telle saillye et haulteur qu'il apartiendra aussi portant mouslures tout à l'entour, porté et soustenu à deux piedz tournez en façon de balustre, et du costé des huisseries faire deux grands pans de lambruys de menuyserie portans mousleures et enrichissemens comme les autres, et à l'endroit de chacun d'iceulx faire et ériger ung siège de la longueur du pan qui sera de saillye et haulteur telle que dessus, aussi faire les huisseries de boys de noyer des façon antique et enrichissemens susd., et entre lesd. huisseries faire ung petit pan de menuyserie garny de siège de la longueur qu'il apartiendra et de la façon que les aultres. Plus faire le planchement d'assemblaige de menuyserie du parterre sur le plancher de lad. salle de la longueur et largeur d'icelle, et dedans les embrasemens et espoisseur desd. murs, de beau et bon boys de chesne à lorenges et carrez faictz et assemblez en lassures, portans filletz ou nerveures de boys de noyer pour couvrir les chevilles desd. assemblaiges, qui sera assis sur lambourdes de charpenterie qui pour ce faire seront faictes par les maistres charpentiers du Roy aux despens dud. sgr. Item de faire en la gallerie voultée de pierre de taille qui est entre led. pavillon et l'estang sept pans de lambruys de menuyserie, dont en sera mis les cinq entre les collonnes rondes de pierre de taille qui sont contre la muraille dudict pavillon, et les deux aultres seront mises aux deux boutz de lad. gallerie, dont chacun pan portera trois penneaulx enfoncez garniz de mousleures tout à l'entour enrichiz de taille antique avec les armoiries et devises du

Roy, et entre chacun panneau faire ung pillier à demy rond enrichy de taille et aultre façon antique portant basse et chappiteau qui seront aussi enrichiz de mousleures et aultres ouvraiges faictz à l'anticque, et en ce faisant faire et ériger les huys des entrées de pareil et semblable lambruys que dessus, ensemble les lambruys contre les pilliers au pan de lad. gallerie du costé de l'estang et soubz les apuyes et revestemens des jouées des arceaulx dud. pan d'icelle gallerie de lad. façon et ordonnance que dessus, ainsi qu'il appartient, et à l'endroit de chacun desd. pans faire et ériger ung siège de la longueur des pans qui aura de saillye et haulteur telle qu'il appartiendra, porté et soustenu de quatre piedz tournez en façon de balustre ou de telle aultre façon et anticaille qu'il sera advisé pour le plus riche, et tous lesd. ouvraiges faire et parfaire, assembler et asseoir bien et deument comme il apartient selon les patrons et devises pour ce faictz a dit de menuysiers experts et gens à ce congnoissans en la plus grande et extrême dilligence et au plus grand nombre d'ouvriers que faire se pourra... et par led. Francisque fournir, querir et livrer à ses despens tout le boys de noyer qu'il conviendra pour ce, faire cheriages..., peine d'ouvriers..., et ce moyennant et parmy la somme de trois mil livres t. pour tous lesd. ouvraiges..., prom., obl., ren. Fait passé double l'an mil V^{c} quarente et ung le samedy vingt cinquiesme jour de février.

J. T. (Registre).

II.

16 août 1548. — Benigne Laurencher, plommier, dem. à Paris, rue de la Basse Vannerie, confesse avoir

fait marché et convenant à noble personne Me Philbert de Lorme, abbé de Geveton et de Saint Berthelemy, conseiller et aumonier ordinaire et architecte du Roy, nostre sire, commissaire ordonné et député par le Roy, n. s., sur le fait de ses bastimens et édifices de Fontainebleau, à ce présent, et en la présence de Pierre des Hostelz, commis au contrerolle de sesd. bastimens, de faire pour le Roy, nostredit s., les ouvrages de plommerie qu'il convient faire pour couvrir la chapelle neufve du Donjon de son chasteau aud. lieu de Fontainebleau et le dessus des deux lanternes de dessus lad. chapelle, et faire tous lesd. ouvraiges de plommerie pour lesd. couvertures de bon plomb, loyal et marchant, bien et deument . . . (*rongé en partie*).

Ce marché fait moyennant et parmy le pris de treize deniers tournois que pour chascune livre desd. ouvraiges de plommerie estamez et souldure luy en sera baillé et payé par le commis au payement desd. bastimens et édifices pour le Roy, n. s., prom. obl., ren. Fait et passé multiple l'an mil cinq cens quarente huit le jeudi seiziesme jour d'aoust.

E. Pichon. G. Payen.

III.

19 février 1550 (n. st.). — Francisque Sibecq, dit de Carpy, menuysier du Roy, n. s., demourant à Paris, confesse avoir fait marché et convenant à noble personne Me Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller et aumosnier ordinaire et architecte du Roy, nd. s., commissaire sur le fait de ses bastimens et édifices de Fontainebleau, à ce présent et en la présence

aussi de Me Pierre des Hostelz, notaire et secrétaire dud. sgr et par luy commis au contrerolle de sesd. bastimens et édifices, de faire et parfaire pour le Roy, nostredit sgr, aud. lieu de Fontainebleau, tant en la grande salle du bal estant au premier estage d'au dessus du rez de chaussée de l'édifice faict de neuf au chasteau dud. lieu de Fontainebleau entre la court du Donjon dud. chasteau et le grand jardin, comme au cabinet de la Royne édifié de neuf près sa chambre en saillie sur le jardin, et au cabinet de l'estage du rez de chaussée soubz led. cabinet de la Royne, les ouvraiges de menuyserie cy après déclarés, des façons cy après spécifiées et moyennant les prix qui s'ensuivent : C'est assavoir de lambruysser de lambruys de menuyserie tout le parterre de lad. salle de bal estant aud. premier estage d'au dessus du rez de chaussée dud. édifice faict de neuf entre lad. court du Donjon dud. chasteau et led. grand jardin de la longueur et largeur que contient lad. salle tant sur le plancher que dedans l'espoisseur des murs dedans les arceaux entre les murs et piliers, et comprins le hault detz qui sera au bout de lad. salle du costé et au devant de la cheminée de telle longueur et largeur et où il sera monté troys marches, ainsi qu'il a esté arresté, devisé avec led. Me Francisque Sibecq et ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx, lequel lambruys sera faict d'assemblage à petis carreauz de cinq poulces en carré ou environ garniz de frises pour la séparacion desd. parquetz de la largeur d'iceulx et des longueurs qu'il apartient, le tout de bon boys de chesne, et ériger ausd. frises des petis filletz de boys de noyer de telle façon et ordonnance que sont les lambruys du parterre du plancher de la gallerie dud. chasteau près la

chambre du Roy, le tout moyennant et parmy le pris et somme de unze cens livres t., sans comprendre les lambourdes de charpenterie qu'il convient faire pour asseoir sur icelles lesd. lambruys de menuyserie ne pareillement le clou et maçonnerie. Item de faire dix grandes, haultes et larges croisées dedans les diz arceaux de lad. grande salle de la haulteur et largeur d'iceulx arceaux, lesquelles dix grandes croisées seront fourées de lambruys de menuyserie soubz les apuyes d'icelles, et seront garnyes de montans, traversances et à courbes suivant les ceintres des arceaux et portant feuillures, et seront garnies chascune de quatre guychetz où n'y aura poinct de victres et les quatre premiers chassiz au dessus seront à voirre ouvrans sanz guychetz, et les autres chassis seront de toutz dormans sans guychetz et serviront à mectre voirre dormant tant seullement moyennant le pris et somme de quatre cens cinquante livres t. pour lesd. dix croisées, qui est à raison de quarente cinq livres t. pour chascune d'icelles, comprins lesd. enfoncemens de lambruys soubz lesd. apuyes.

Item de lambruisser de menuyserie de boys de chesne et noyer le dessoubz du plancher au dessus dud. cabinet de la Royne en dedans euvre dud. cabinet de la Royne de la longueur et largeur de dedans euvre dud. cabinet, lequel lambruys sera faict à parquetz enfoncés, garniz de mollures tout alentour enrichies de taille, et les fons desd. parquetz seront enrichiz de compartimens et feuillages antiques, le tout verny et doré sur les filletz et tailles où il apartiendra, et ériger en boys au parquet du meilleu les armoiries du Roy, enrichies de paincture et dorure et aux deux autres parquetz estans aux deux costez dud.

parquet du meilleu les armoiries de la Royne et de Mgr le Daulphin en platte paincture enrichies d'or et autres devises et lettres de painture enrichies comme dessus. Et faire le lambruys du parterre sur le plancher dud. cabinet de telles matières, façon et ordonnance que led. plancher du parterre de lad. grande salle du bal.

Item faire une cloison de lambruys de menuyserie pour rendre led. cabinet carré et pour la séparacion d'icelluy et du reste dud. lieu qui servira d'un petit cabinet pour lad. dame et lambruysser aussi led. cabinet carré d'icelle dame contre les murs en troys sens, comprins le dessus et pourtour du manteau de la cheminée et les costez des jambages et pareillement l'endroict de la demye croisée qui doit estre estouppée près lad. cheminée et le tour des joues et piliers de lad. demye croisée et de la croisée dud. cabinet, lesquelz lambruys et cloison jusques à la haulteur du dessus de l'uisserie seront assemblez à onglet et faictz à parquetz enfoncez et compartimens enrichiz de mollures et enrichissemens de taille aux fons desd. parquetz qui seront au dessus des premiers parquetz d'en bas, et y ériger des pilastres par voye enrichiz de mollures, le tout verny et doré sur les filletz, devises et endroitz qu'il apartiendra dorer, et au dessus de lad. haulteur dud. dessus de lad. huisserie jusques à la haulteur du lambruys du plancher sur led. cabinet faire les lambruys tant de lad. cloison du costé dud. grand cabinet que contre lesd. murs, cheminée et demye croisée estouppée, piliers et jouées comprins tour d'icellui cabinet, lesquelz lambruys seront garniz de compartimens en façon de tableaux dont les bordures porteront saillies enrichies de taille,

sans vernis ne dorure pour ce que la Royne y veult faire faire des tableaux de paincture, et les fons desd. tableaux seront platz sans aucun enrichissement de menuyserie ne vernis ne dorures pour les causes que dessus, et ne pourront oster de leurs places et remettre quant l'on vouldra, le tout de bon boys de chesne et noyer; et lambruysser aussi de boys de chesne et noyer led. petit cabinet qui sera au bout dud. cabinet carré tant contre lad. cloison que contre et au pourtour des murs et aux enfonceures de la demye croisée et de huisserie qui est estouppée en partie d'espoisseur du mur, lesquelz lambruys seront de la haulteur de l'estaige dud. cabinet entre deux planchers et seront faitz en assemblaige à parquetz carrez assemblez à onglet et enrichiz de petites mollures tout à l'entour, et tout au pourtour dud. petit cabinet faire et ériger troys estages de tablettes espassées et mises à telle haulteur et distance l'une de l'autre et de telle largeur et façon qu'il luy a esté dit par la Royne, et dedans l'enfoncement de lad. huisserie estouppée qui servira d'aulmoire ériger aussi des tablettes et faire ung huys de pareil lambruys pour fermer lad. aulmoire et ung autre huys en lad. cloison pour entrer aud. cabinet carré, le tout vernis et doré ainsi qu'il apartient, et oultre de faire deux croisées et six demyes croisées de menuyserie de boys de chesne tant ausd. cabinetz de la Royne que au cabinet et passage de dessoubz, garnies de chassis dormans, chassis et guychetz, et enfoncer de lambruys au dessoubz des apuyes, et faire une cloison de menuyserie de boys de chesne pour séparer led. cabinet estant soubz led. cabinet de la Royne et led. passage pour aller au jardin, assemblée à onglet, garnie

de montans et traversans et penneaux portans bosse d'un costé garnye d'un huys de pareille façon, et troys huys fortz dont l'un a deux manteaux à l'entrée du perron pour descendre aud. jardin, l'autre au pié de la viz et l'autre par hault à l'entrée desd. cabinetz de la Royne, moyennant et parmi le pris et somme de mil livres tournoys, tous lesd. priz montants ensemble à la somme de deux mille cinq cens cinquante livres t. que pour tous iceulx ouvrages de menuyserie, tant pour boys de chesne et noyer que pour voittures et chariages, painctures et dorures dessusd., estoffes de paincture et or fin, peine d'ouvriers..., il promet et sera tenu faire et parfaire bien et deument..., prom., obl., ren. Fait et passé multiple l'an mil V^c^ quarente neuf le mercredi dix neufviesme jour de février.

J. T. G. P.

IV.

4 juin 1550. — Francisque Scibecq, dit de Carpy, menuysier du Roy, n. s., dem. à Paris, confesse avoir fait marché et convenant à noble personne M^e^ Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, de Saint-Barthélemy de Noyon et de Géveton, conseiller et aumonier ord. et architecte du Roy, commissaire ordonné et depputté par icellui sgr sur le fait de ses bastiments et édifices de Fontainebleau, à ce présent, et en la présence aussi de M^e^ Pierre des Hostelz, notaire et secrétaire dud. sgr et par luy commis au contrerolle desd. bastimens et édifices, de faire et parfaire pour le Roy, nd. s., aud. lieu de Fontainebleau en la grande salle du bal estant au dessus du premier estage du rez de chaussée de l'édifice fait de neuf au chasteau dud. Fontai-

nebleau entre la court du Donjon et le grand jardin, les ouvrages et lambruys de menuyserie cy après déclarez, c'est assavoir de faire des lambruys de menuyserie de boys de chesne tout au pourtour de lad. salle, tant au pourtour des pilliers et demys pilliers des arceaux des croisées de lad. salle que contre les murs des pignons des deux boutz d'icelle salle de huit piez de haulteur, lesquelz lambruys seront faictz en assemblage à compartimens carrez et pilastres et dedans les grands parquetz du meilleu de chacun pan qui seront faictz sur tous les costez ériger ou tailler de basse taille les armoiries du Roy et autres devises qu'il sera advisé pour le mieulx, et les autres penneaux desdictz parquetz ou compartimens faire une bosse au meilleu qui sera plaine sans enrichissement et par le hault de tous lesd. lambruys faire et ériger une corniche, et à iceulx lambruys tout le pourtour et longueur d'iceulx faire et ériger à haulteur et largeur souffisante des sièges en façon de bancs portez sur balustres enrichiz de taille, et ausd. lambruys ériger de pareille façon quatre huys dont celluy de la principalle entrée de lad. salle du costé du logis de Mgr le Connestable sera à deux manteaux, et le tout vernir en coulleur de boys de noyer et dorer de fin or les filletz de toutes les mollures ainsi qu'il apartient.

Item en lad. salle au bout d'icelle dud. costé dud. logis de Mgr le Connestable faire et ériger tout le long du pan du mur ou pignon de la largeur d'icelle salle ung pupitre ou jubé de boys de chesne ou de noyer ou d'autre boys bon et propice à telle affaire, lequel pupitre ou jubé sera de la largeur desd. demys pilliers qui sont contre le pignon de lad. salle, garny de gardefol et apuye de trois piez et demy de hault

ou environ, porté sur racinaulx, lyens, sablières et sollives de charpenterie, sur lesquelles sollives sera fait ung plancher d'ays de menuyserie sans assemblaige, et sous led. pupitre à lad. porte et soustenement d'icelluy faire et ériger unze grands rolleaux de menuyserie qui seront enrichiz de taille sur le devant et sur les costez, et faire et ériger sur le devant d'icelluy pupitre à l'endroict desd. sablières des grandes mollures d'arquitraves et corniches, et par voye y aura unze pilastres à l'endroict desd. roolleaux, et entre lesd. pilastres ériger des festons de taille ou chappeaux de triunphe, fruictz de fruictages, fleurs et fueillages et au meilleu de chacun feston ou chappeau de trumphe faire ung compartiment ouquel seront les armoiries et devises du Roy ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx, et au platfons soubz led. pupitre entre lesd. roolleaux faire des parquetz et au meilleu de chacun desquelz sera faict ung gros boullon de fueillage à la mode anticque.

Item de lambruisser de menuyserie tout le dessoubz du plancher de dessus lad. salle de la longueur et largeur d'icelle de boys de chesne ou de noyer et autre bon boys à ce convenable, lequel lambruys sera faict à parquetz enfoncez à huit pans de la largeur qui sera entre les poultres et de la parfondeur qui sera l'espoisseur desd. poultres, lesquelz parquetz seront garnis de frise tout à l'entour d'iceulx enrichie de taille de façon anticque, et au meilleu de chacun fons desdictz parquetz sera faict un gros boullon anticque de feuillages ou armoyries ou autres devises qu'il sera advisé pour le mieulx, et au dehors desd. parquetz revestir lesd. poultres de lambruys de menuyserie, et sur l'espoisseur desd. poultres faire

une autre frise de la largeur d'icelles poultres, enrichye de compartimens, devises, lettres et chiffres ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx, et aux quatre faulces poultres qui seront érigées de charpenterie et espassées en façon de parquetz en la largeur dud. plancher sur la longueur d'icelluy les fault pareillement lambruisser de menuyserie et aux croisées desd. poultres et faulces poultres fault faire et ériger des autres parquetz carrez, enrichiz de taille et des devises du Roy et autres choses qu'il sera advisé pour le mieulx, et tout au portour des murs de lad. salle en quatre sens soubz led. plancher faire et ériger une grande corniche sur laquelle sera porté led. lambruys d'icelluy plancher de telle haulteur et largeur qu'il conviendra, laquelle corniche couvrira tous les corbeaux de pierre de taille qui soustiennent lesd. poultres, le tout ensuyvant les decintz et pourtraictz de ce faictz qui sont demourez en la possession dud. Scibec, parafez des notaires soubscriptz. Et le tout vernir et dorer de fin or les fillets des mollures et autres endroictz ès lieux où il apartiendra et ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx et le tout faire et parfaire bien et deument au dit d'ouvriers en ce congnoissans et en la meilleure et plus grande dilligence que faire se pourra sans discontinuer jusques à perfection d'iceulx, et pour ce faire sera tenu led. Me Francisque Scibec quérir et livrer à ses despens tout le boys qu'il conviendra pour ce faire, voictures, chariages, painctures, dorures, estoffes de verniz, de painctures à ce nécessaires, fors et excepté lesd. ouvrages de charpenterie et les eschauffaulx, ferrures, cloux et maçonnerie, lesquelles choses il ne sera tenu faire, mais seront faictes aux despens du Roy, et se promet avec

ce vernir toutes les croisées par dedans euvres et dorer les filletz et compartimens à la pourportion, façon et haulteur desd. lambruys. Ce marché faict moyennant et parmy le pris et somme de cinq mil sept cens cinquante livres t. qui en sera baillée et payée par le commis au payement desd. bastimens et édifices de Fontainebleau au feur et ainsi qu'il aura besongné et faict besongner ausd. ouvrages de lambruys de menuyserie..., prom., obl., ren. Fait et passé multiple l'an mil cinq cens cinquante le mercredi quatrième jour de juing.

G. P. J. T.

V.

19 mars 1551 (n. st.). — Pierre Girard, maître maçon pour le Roy, n. s., à Fontainebleau, confesse avoir fait marché et convenant à noble personne Me Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller aumonier ord. et architecte du Roy, nd. s., et commissaire ordonné par led. sgr sur le fait de ses bastimens et édifices dud. Fontainebleau, en la présence de Me Pierre des Hostelz, notaire et secrétaire du Roy et par luy commis au contrerolle de sesd. bastimens, de maçonner des murs de maçonnerie de bloc, moilon, chaulx et sable entre partie des pilliers et soubz partie des trente arceaux estans au pan du mur de la grande gallerie de la grande basse court du chasteau dud. lieu de Fontainebleau du costé de lad. grande basse court pour clorre quinze desd. trente arceaux, en sorte que entre deux arceaux à jour l'autre sera fermé desd. murs, lesquelz murs seront fondez dessus les fondacions qui sont de présent faictes entre lesd. pilliers d'iceulx arceaux et continuez depuys led.

dessus desd. fondacions jusques aux voulsures desd. arceaux de telle espoisseur que sont lesd. pilliers et voulsures pour la grand seureté et portée dud. pan de mur et de lad. gallerie et en chascun desd. murs faire et ériger une bée de grande fenestre et ung oval pour donner clarté aux bouticques, lesquelles bées de grandes fenestres auront chacune cinq piedz de largeur entre deux jourées et sept piedz de haulteur depuys l'apuye jusques soubz la voulsure de chacune bée, et seront toutes lesd. bées desd. grandes fenestres cueillies de maçonnerie de plastre tant lesd. apuyes que les piedz droitz, jourées et voulsures, et lesd. ovalz auront chacun cinq piedz en ung sens et trois piedz en l'autre sens, à prendre le tout par dedans euvre, et seront tous faitz et maçonnez de pierre de taille de grez de l'espoisseur desd. murs et crespis de chaulx et sable, le résidu desd. murs tant d'un costé que d'autre, et faire et parfaire le tout bien et deument..., et pour ce faire sera tenu led. Pierre Girard quérir et livrer bloc, moilon, pierre de taille de grez, chaulx, sable, plastre, eschaffaulx, peine d'ouvriers, etc., moyennant et parmy le pris et somme de soixante s. t. par chacune toyse desd... ouvrages..., obl., ren. Fait et passé multiple le jeudi dix neufviesme jour de mars l'an mil V^{c} cinquante.

G. P. J. T.

VI.

14 novembre 1551. — C'est le deviz des ouvraiges de charpenterie qu'il convient faire de neuf pour le Roy, n. s., en son chasteau de Fontainebleau pour faire et édifier la charpenterie du comble, au dessus

de l'église encommencée à faire de neuf entre le jardin de la Royne et la grande basse court dud. chasteau, et pareillement la charpenterie du petit pavillon qui sera faict à deux poinçons au dessus du pavillon encommencé à faire environ le meilleu du pan de lad. église en saillye du costé de lad. grande basse court et autres ouvraiges de charpenterie cy après déclairés ainsi et en la manière qui s'ensuit.

(Énumération des diverses pièces de charpente employées.)

Philbert Belée, charpentier, dem. à Paris, confesse avoir fait marché et convenant à noble personne Philbert de Lorme, moyennant 2,500 livres t.

G. P. J. T.

VII.

21 janvier 1552 (n. st.). — Benigne Laurenchet, plommier, dem. à Paris, rue de la Basse Vennerie, confesse avoir faict marché et convenant à noble homme Me Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, de Geveton et de Saint Barthélemy de Noyon, conseiller aulmonier ord. et architecte du Roy, n. s., commissaire ordonné et député par led. sgr sur le fait de ses bastimens et édiffices de Fontainebleau, de faire pour le Roy, n. s., les ouvraiges de plommerie cy après déclarez, c'est assavoir la plommerye qu'il convient faire pour enfester le grant gallerie de la basse court du chateau de Fontainebleau et les lucarnes de lad. grant gallerie, semblablement les terrasses qui sont autour de la grant salle du bal, garnir les enfestemens et moulleure comme les autres qui sont desjà faictes aud. chateau et le tout faire de plomb bien blanc, estamé

d'étain doulx pour s'en pouvoir servir sans paindre ne dorer comme l'on vouldra, et commencer à besoingner dedans le jour de demain... Ce marché faict moyennant et parmy le pris de douze deniers t. pour chacune eure desd. ouvraiges.

(Acte non signé des notaires, mais se trouvant parmi les minutes de G. P.)

VIII.

7 octobre 1554. — Ensuivent les ouvrages de menuyserie qu'il convient faire de neuf pour le Roy, n. s., en son chasteau de Fontainebleau, pour faire de neuf ung pupitre et une cloison pour séparer le cueur et la nef de l'église faicte de neuf aud. chasteau entre le jardin de la Royne et la grande basse court, et ung autre pupitre en la chapelle haulte dud. sgr dedans la court du chasteau au bout de la grande salle du bal, le tout des longueurs, largeurs, haulteurs, façons, ordonnances, ainsi que le démonstrent les decintz de ce faitz et ainsi que cy après est déclairé et en la manière qui s'ensuit :

Et premièrement fault faire la menuyserie, gardefol et apuye du pupitre de lad. église entre led. jardin de la Royne et lad. grande basse court, qui contiendra unze piez de longueur environ, laquelle sera assise sur une corniche de menuyserie qui sera faicte et assise (*trois mots rongés*) coullonnes de marbre qui seront mises et assises pour porter led. pupitre, laquelle corniche portera mollures avec les deux retours de lad. apuye et corniche qui contiendront chacun six piez de long ou environ, le tout de quatre piez et demy de haulteur, garny d'une plaincte carrée par bas au des-

sus et lad. corniche et embasse au dessus de lad. plaincte portans mollures et retours à l'endroict des pilastres des encoigneures, et une corniche par hault servant d'apuye portant mollure saillant par dehors euvre, enrichye de taille en aucuns endroictz où il sera advisé pour le mieulx, et aux deux encongneures de lad. apuye deux pilastres carrez enrichiz de taille où seront les devises du Roy avec deux demys pilastres contre les murs aussi enrichys de taille, et au melieu du pan de devant de lad. apuye entre lad. corniche et basse d'ung grand oval où seront les armoiries du Roy et entre lesd. pilastres et oval garny et lad. apuye et retours de balustres enrichiz de taille, et faire le platfons de menuyserie dessoubz le plancher dud. pupitre enrichy des devises et chiffres du Roy et autres ornements ainsi qu'il apartient, et le tout vernir... et dorer sur la taille et enrichissemens et sur aucuns des filletz des mollures... et par dedans led. pupitre le long du pan de devant d'icelle apuye faire une marche de sept poulces de haulteur et d'un pied de largeur de boys de chesne portant une saillye de membre rond au pourtour sur l'areste, et faire le planchement du parterre dud. pupitre au dessus de la maçonnerie du platfons, lequel planchement sera faict d'aiz de boys de chesne.

Item fault faire la menuyserie de la cloison qui sera faicte par le travers de lad. église pour séparer le cueur et la nef d'icelle église qui contiendra la largeur de lad. église, laquelle sera close par bas jusques à haulteur d'apuye, faicte en façon de compartimens garniz de plainctes carrées et rempliz entre lesd. plainctes de grands penneaux carrez garniz de renfondremens au pourtour, dont ceulx à l'endroict des coullonnes seront

en façon de dez et piez d'estrat portans saillye hors le corps de lad. cloison pour porter ce qui passera desd. coullonnes hors l'espoisse d'icelle cloison, et au dessus de lad. haulteur d'apuye faire huict coullonnes qui seront espassées à deux ensemble en sorte que entre icelles coullonnes (*y aura*) troys arceaux, lesquelles coullonnes seront garnyes de basses et chapiteaux, et à l'endroict desd. espasses entre lesd. coullonnes faire troys arceaux à jour dont les piedz droictz et voulsures seront garniz chascun d'une plaincte carrée, et dedans lesd. arceaux et entre lesd. coullonnes à haulteur de l'impost d'iceulx arceaux faire une plaincte carrée regnant le long de lad. cloison, soubz laquelle plaincte seront lesd. arceaux rempliz de balustres et au dessus de lad. plaincte dedans le centre desd. arceaux faire en chacun arceau ung grand compartiment à jour où seront les armoiries ou devises du Roy, dont le carré au dessoubz de l'impost dud. arceau du melleu servira d'une porte pour servir à entrer dedans led. cueur, et au dessus desd. arceaux et collonnes faire une arquitrave, frise et corniche portans galleries et retours, et au dessus de lad. corniche à l'endroict du melleu de lad. cloison ung grand fronc d'espy garny d'une corniche de mollures et sur led. fronc d'espy au meleu d'icelluy faire ung pied d'estra, sur icelluy faire et asseoir une croix où y aura ung crucifix de troys piez de haulteur, et sur les deux coings dud. fronc d'espy deux autres piedz d'estratz et sur iceulx faire et asseoir les figures de Notre Dame et de Saint Jehan, chacune de troys piez de haulteur ou environ; et par dedans led. cueur contre lad. cloison aux deux costez de lad. porte faire des sièges de menuyserie de quatorze poulces de largeur et de la

haulteur qu'il apartient portans molleures rondes sur le devant et portez sur rolleaux ou bases par dessoubz espassez à l'endroict desd. coullonnes, le tout de boys de chesne ou noyer ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx.

Item fault faire la menuyserie du pupitre de lad. chapelle haulte du Roy dedans led. château au bout de devant de lad. chapelle au dessus de l'entrée d'icelle entre les deux tournelles rondes par dedans euvre, lequel pupitre sera porté sur ung poitrail et plancher peuplé de sollives qui sera faict de charpente par le charpentier aux despens du Roy, n. s., et pour ce faire fault revestir led. poitrail de menuyserie dont les deux costez d'icelluy seront garniz d'une grande mollure en façon de corniche et embasse et le dessoubz remply d'une grande frise enrichye de taille, et le platfons de dessoubz led. plancher sera de menuyserie garny d'un grand parquet carré par le meilleu faict d'assemblage où seront les armoiries du Roy et aux deux costez dud. parquet carré deux demys parquetz en façon (*mot rongé*) aussi faictz d'assemblage où seront les devises du Roy, et entre lesd. parquetz et au pourtour d'iceulx une grande frise platte enrichye de taille et devises du Roy et par dessus led. plancher de charpente faire ung planchement d'aiz assemblez à languettes ou à doubles joinctz arrasé par dessus, clouez sur lambourdes.

Item fault faire l'apuye dud. pupitre au dessus dud. poitrail, laquelle aura troys piez ou trois piez et demy de haulteur ou environ, ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx, garnye de six pilastres carrez dont les quatre du meilleu seront espassez à dix huit ou dix neuf poulces l'un de l'autre et les deux autres seront aux

deux bouts de lad. apuye contre les murs de lad. chapelle et au dessus desd. pilastres une petite corniche regnant de la longueur dud. pupitre pour servir d'apuye, enrichye de mollures, le tout de boys de chesne ou noyer, et entre lesd. pilastres soubz lad. apuye, remplie icelle apuye de balustres enrichiz de petite taille, le tout de boys de chesne verny de bon vernix et doré sur la taille et filletz de mollures ainsi qu'il appartient et s'il plaist à Mgr d'Ivry, architecte du Roy, que lesd. pilastre et corniche soient enrichiz de boys de Brésil ou ébeyne, l'ouvrier sera tenu le faire en luy livrant led. boys de Brésil et esbene aux despens du Roy, et, en ce faisant, il ne seroit faict aucunes dorures sur led. brésil et ébeyne, et au dessus de lad. apuye fault faire quatre pilliers carrez au dessus et à l'endroict desd. quatre pilastres du meilleu, lesquelz pilliers seront garniz chacun de deux pilastres par les costez garniz de basses et chapiteaux et le fronc de devant de chacun pillier enrichy de taille, lesquelz chapiteaux serviront d'impostz pour troys arceaux qui seront entre lesd. pilliers garniz chacun d'une plaincte carrée ou petite mollure au pourtour sur le devant desd. arceaux, et au dessus desd. chapiteaux desd. pilliers faire quatre grands rolleaux en façon de consolateurs enrichiz de taille sur le devant et sur les costez, et sur iceulx consolateurs faire une petite corniche de brésil enrichye de mollures et portant retours à l'endroict desd. consolateurs, et au dessus de lad. petite corniche faire une grande corniche de brésil enrichye de taille et garnye d'un platfons par dessoubz entre lesd. consolateurs, lequel platfons sera d'ébeyne, et au dessus de lad. grande corniche faire ung grand fust d'orgues garny

de six pilastres carrez comprinz les deux des deux retours, portez sur ung petit embassement garny de mollures et petite frise enrichye de taille, chacun desd. pilastres garniz d'une coullonne tortue en façon de viz sur le fronc de devant, garnyes de basses et chapiteaux et enrichyes de feuilles et branches de lyerre et au dessus desd. collonnes aux deux costez des grands tuyaux desd. orgues deux petites corniches portans mollures et retours, et à l'endroict de dessus desd. grands tuyaux ung admortissement garny d'une corniche portée sur deux pilastres carrez et d'un grand couronnement à jour au dessus où seront les armoiries du Roy, garny de deux grands roulleaux de fueillages percez à jour aux deux costez dud. admortissement au dessus desd. deux petites corniches.

Item à la haulteur du dessus desd. arceaux fault faire ung plancher pour l'organiste qui sera de la largeur autant que contiennent lesd. troys arceaux et depuys iceulx troys arceaux jusques au pignon de devant de lad. chapelle, peupler led. plancher de sollives qui seront mises aux despens du Roy par le charpentier avec petites galleryes pour aller des deux viz sur led. plancher desd. orgues dont le dessoubz dud. plancher desd. orgues et desd. galleryes seront faictz de platz fons de menuyserie de boys de chesne ou noyer à grands parquetz ou petis parquetz d'assemblage, ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx, et enrichis des armoiries et devises du Roy, et faire les apuyes desd. galleries garnyes d'embassement de mollures et remplis de balustres enrichiz de taille et de petis pilliers carrez à l'endroict des encoigneures et contre les murs, et faire le planchement de menuyserie du parterre au dessus desd. planchers desd. orgues et

galleryes d'aiz joinctifz assemblez à languettes ou à doubles joinctz clouez sur petites lambourdes de charpente.

Francisque Scibecq, dict de Carpi, maître menuysier dem. à Paris, confesse avoir fait marché et convenu à noble personne Me Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller aumônier ord. et architecte du Roy, n. s., commissaire ordonné et député par le Roy, n. s., sur le fait de ses bastimens et édifices, acceptant, et en la présence aussi de Me Pierre des Hostelz, notaire et secrétaire du Roy, n. s., et par lui commis au contrerolle de sesd. bastimens et édifices de faire et parfaire bien et deument au dict d'ouvriers et gens en ce congnoissans pour le Roy, n. s., en son chasteau de Fontainebleau les ouvrages de menuyserie contenuz et déclarez au deviz cy dessus devant escript..., etc. Ce marché faict moyennant et parmy le pris et somme de douze cens soixante cinq livres t..., sçavoir est pour lad. cloison et pupitre de lad. église IIIIc LX livres t. et VIIIc V livres t. pour led. pupitre de lad. chapelle du Roy, et èsquelz ouvraiges led. Scibecq sera tenu, promect et gaige besongner et faire besongner en la plus grande et meilleure diligence que faire se pourra, prom., obl., ren. Faict et passé multiple le dimenche septiesme jour d'octobre l'an mil cinq cens cinquante quatre.

G. P. J. T.

IX.

4 mai 1555. — Reolle Richault, menuysier du Roy, n. s., dem. à Paris, confesse avoir fait marché et convenant à Me Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseil-

ler aumônier du Roy, n. s., commissaire ordonné et député par le Roy sur le fait de ses bastimens et édifices à ce présent, et en la présence de Me Pierre des Hostelz, commis par le Roy au contrerolle de sesd. bastimens et édifices, de faire et parfaire bien et deument au dit d'ouvriers en ce congnoissans pour le Roy, nd. s., tous et chacuns les lambruys de menuyserie qu'il convient faire pour lambruisser tout le parterre sur le plancher de la grande gallerie estant au premier estage au dessuz du rez de chaussée de lad. grande gallerie entre la grande basse court du chasteau de Fontainebleau et le jardin du cloz de l'estang dud. lieu tout du long et du lé de lad. grande gallerie et aussi dedans les embrasemens des croisées et huisseries d'icelle grande gallerie, lesquelz lambruys seront faitz d'assemblaige à petitz carreaux de cinq poulces en carré ou environ garniz de frises pour la séparacion desd. parquetz de la largeur d'iceulx et des longueurs qu'il apartient, le tout de bon boys de chesne, et ériger ausd. frises des petis filetz de boys de noyer de telle façon et ordonnance que sont les lambruys du parterre de la gallerie dud. chasteau près la chambre du Roy et que sont ceulx du parterre de la salle du bal. Et pour ce faire sera tenu, promect et gaige led. Reolle Richault quérir et livrer à ses despens tout le boys qu'il conviendra tant de chesne que de noyer et autres choses à ce nécessaires, excepté les lambourdes de charpenterie et le clou et maçonnerie. Ce marché fait moyennant et parmy le pris et somme de unze livres t. pour chacune toise à compter xxxvi piedz pour toise que pour tous et chacuns desd. ouvraiges desd. lambruys de menuyserie faitz et parfaitz bien et deument... luy en sera bailée et

payée par le comis au payement desd. bastimens et édifices au feur et ainsi qu'il besongne et fait besongner ausd. ouvrages, èsquelz sera tenu commencer à besongner d'huy en huit jours et continuer en la plus grande dilligence et avec le plus grand nombre d'ouvriers que faire se pourra jusques à entière perfaiction de tous lesd. ouvraiges. Prom., obl., ren. Fait et passé multiple le samedi quatrième jour de may l'an mil V^c^ cinquante cinq.

Monsieur Trover et Payen passer le marchier au présen pourteur Riolle Richat au pris de honze livres t. pour une et chaqune toyse, a conté trente six piedz, que nous avont accordé avec luis de ce jourd'uy le xxix^e^ d'apvris M D C. sinqante sinq[1].

DELORME.

J. T. G. P.

X.

19 février 1556 (n. st.). — Jehan le Breton, maître couvreur d'ardoise, dem. à Paris, confesse avoir fait marché et convenant à noble personne M^e^ Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, etc., à ce présent, de faire et parfaire bien et deument pour le Roy, n. s., en son chasteau et basse court de Fontainebleau les ouvraiges de couverture d'ardoise d'Angers qu'il convient faire tant sur le cabinet encommencé à faire pour le Roy, nd. s., au dessus de la gallerye couverte en terrasse joignant le pavillon des Poesles du costé de l'estang

1. Ces quelques lignes sont de la main même de Philibert de Lorme.

que sur les autres édifices qu'il conviendra faire de neuf audict chasteau et basse court, et pour ce faire sera tenu led. le Breton quérir, fournir et livrer à ses despens ardoise d'Angers latté, contrelatté, chaulatté, clou à latte et clou à ardoise et plastre, le tout bon, loyal et marchant..., et autres choses qu'il conviendra pour ce faire. Ce marché faict moyennant et parmy le pris de trois livres t. pour chacune toise desd. ouvraiges de couverture d'ardoise d'Angers « et pour le cabinet du Roy pour estre faict rond et aussi façons dificile de couvertures quatre livres »[1], et a promis et promect led. Breton faire aussi pour le Roy les ouvraiges de couverture de tuille qu'il convient faire de neuf pour couvrir la maçonnerye de bricque des froncs espys de toutes les lucarnes de bricque dud. chasteau et basse court et autres lieux d'icelluy chasteau, et pour ce faire oster et démolir la dernière assise de bricque servant de couverture ausd. froncs espiz desd. lucarnes et icelle couverture de tuille asseoir, maçonner de plastre à bain, et pour ce faire sera tenu fournir à ses despens toutes matières, moyennant et parmy le pris de 50 solz t. pour et à cause de la couverture de chascun desd. froncs espiz èsdites lucarnes, l'un portant l'aultre. Fait et passé multiple l'an mil V^c^ cinquante cinq le mercredi dix neufvième jour de février.

N. DE LA VIGNE. G. P.

Monsieur Payen et Trouvé pasel les marchiers à M^e^ Jehan le Breton les marchiers si desup a troys livre la toyse et pour ung cabinet du Roy quatre livres et

1. Ce passage est de la main même de Philibert de Lorme.

les luquerne pour leur couverture l'une et de deus livres dix solz, arresté de ce jour XIX[e] febvrier 1555[1].

DELORME.

XI.

20 mars 1556 (n. st.). — Ambroise Perret et Jacques Chanterel, tailleurs en menuiserie, dem. à Paris, confessent avoir fait marché et convenu à noble personne M[e] Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller et aulmosnier ordinaire et architecte du Roy, n. s., commissaire ordonné..., etc., de fayre le lambrys du cabinet dud. sgr en son chasteau de Fontainebleau, lequel aura de longueur vingt piedz ung poulce sur la largeur de douze piedz deux poulces et de haulteur unze piedz cinq poulces, suyvant le devys qui ensuit :

Et premièrement fayre de boys de noyer sept frontz d'espic aux quatre angles dud. cabinet, à chacun angle ung front d'espic et les troys aultres pour accompaigner les jours et la cheminée dud. cabinet, le plat fons desd. frontz d'espic sera remply de boys d'Allemaigne aorné de filletz d'ébène et brésil, les chappiteaux des pillastres seront de brésil taillez et enrichis et seront lesd. pillastres de noyer stryé, les basses d'iceulx de brésil et leur pied d'estal de noyer avec leurs mouleures, et remplir les champs dudict pied d'estail de boys de plusieurs coulleurs.

Item fayre les tables d'atente qui seront relevées par dessus les pillastres et au dessus desdictes tables d'atente des tablettes qui auront de troys à quatre poulces de saillye aornées de boys de coulleur et a

1. De la main de Philibert de Lorme.

l'entour desd. tables d'attente une mousleure enrichie et les champs seront enrichys de boys de couleurs.

Item fayre les panneaulx d'entre les pillastres aornez de boys d'ébène, de brésil et boys blanc remplys de crotesques sellon l'ordonnance qui en sera baillée par led. s^r architecte.

Item fayre le lambrys qui couvrira le pourtour dud. cabinet de boys noyer aorné de compartitions renfondrées, taillées de moulleures enrichyes et les platz fons taillez de trophées de relief sellon qu'il sera devisé par led. s^r architecte.

Item fayre les croisées dud. cabinet et revestir l'embrasement desd. croisées de boys de plusieurs coulleurs pour accompaigner le lambrys.

Item faire la porte à deux paremens dedans et dehors et revestir l'embrasement de lad. porte de boys de plusieurs couleurs pour accompaigner le lambrys sellon qu'il sera devisé par led. s^r architecte.

Item vernir tous les susd. ouvraiges et iceulx dorer ès endroictz qui leurs seront ordonnez par led. s^r architecte. Et ont lesd. Perret et Chanterel promys et promectent chacun d'eulx seul et pour le tout sans division ne discucion fayre pour led. sgr Roy à la plus grande dilligence que fayre se pourra tous les ouvraiges susd. bien et deument selon l'ordonnance qu'il leur en sera baillée par led. s^r architecte, fournir par eulx à leurs despens de boys noyer, boys d'Allemaigne et boys blanc, et led. sgr leur sera tenu fournir de brésil rouge et jaulne et de boys d'ébène, et iceulx ouvraiges faictz seront tenus lesd. Perret et Chanterel fayre charier, voicturer et conduyre à leurs despens de ceste ville de Paris aud. lieu de Fontainebleau et iceulx poser et asseoir et ce moyennant la somme de

« neuf cens trente livres » qui leur en sera baillée et payée par le trésorier Me Berthrand Picard au feur et ainsy... Prom., obl., ren. Fait et passé l'an mil Vc cinquante cinq le vendredi vingtiesme jour de mars.

Monsieur Payen, paser le present bal tout ensit qui est escript au desus nomé ce xviiie mars 1555.

DELORME.

J. T. G. P.

XII.

17 novembre 1556. — Ambroise Perret et Jaques Chanterel, maîtres tailleurs en boys, dem. à Paris, confessent avoir fait marché et convenu avec noble homme Me Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller ausmonier ord. et architecte du Roy, n. s., commissaire ordonné et députté par le Roy, nd. s., sur le fait de ses bastimens et édifices, et en la présence de Me Pierre des Hostelz, commis par le Roy au contrerolle de sesd. bastimens et édifices, de faire et parfaire bien et deument au dit d'ouvriers et gens ad ce congnoissans pour le Roy, nd. s., en son chasteau de Fontainebleau les ouvrages de menuyserie et lambruys cy après déclarez qu'il convient faire de neuf en la chambre dud. sgr érigée de neuf au grand pavillon où sont les poisles sur l'estang dud. lieu, lesquelz lambruys seront (*un mot rongé*) de troys grands porches (*un mot rongé*) à l'endroict des troys huisseries (*une ligne rongée au bas de la première page de la minute*) qui seront chacun de la haulteur de l'estage de lad. chambre et de six piez de large ou environ, garniz chacun de deux piez droictz de la haulteur

de l'uisserie, chacun pied droict garny d'un carré en forme de pied d'estal qui sera de la haulteur du lambruys de la ceinture de lad. chambre, enrichy d'une plaincte par bas et d'une petite mollure renfondrée pour servir d'embassement et d'une petite frise de taille qui servira de corniche, et devant le champ dud. pied d'estal ung penneau de bout qui sera renfondré de mollure enrichy de filletz d'esbeyne, et au dessus de lad. frise desd. piedz d'estatz ung figun d'arpy à chacun desd. piedz droictz qui seront enrichiz et revestuz de festons au dessus (*une ligne rongée au bas de la deuxième page de la minute*) fons enrichy sur le devant d'une frise platte enrichye d'entrelatz et d'une petite corniche de mollure enrichye de fueillages, et au dessus de lad. corniche deux grands modelons canellez enrichiz de feuillages au dessus desd. canellures et d'une corniche de mollure portant retours, sur lesquelz modelons seront portées deux coulonnes canellées garnies de basses et chapiteaux d'ordre composite portans saillye des deux tiers de leur grosseur, et le champ entre lesd. coulonnes garny d'un grand carré enrichi de taille au pourtour, et dedans led. carré ung escusson des armoiries et ordre du Roy, enffans nuds et branches de lorier et au dessubz dud. carré entre les modellons une grande frise enrichye de festons et (*un mot rongé*) de lyerre, et au dessus desd. deux coulonnes une grande corniche enrichye d'un plat fons et frise platte sur le devant, enrichye de taille, et au dessus de lad. frise une saillye de mollure portée sur modelons enrichiz de taille et ung frons d'espy au dessus enrichy de mollures et modellons, et les huys de chacun desd. porches faictz d'assemblages enrichys d'une mollure enrichye de taille au portour, et deux

grands parquetz carrez dedans le champ dud. huys, lesquelz parquetz seront rempliz de trophées.

Item fault faire les troys croisées, lesquelles croisées seront à chassis dormans, garnies et enrichyes de mollures et taille de pareille façon (*trois mots rongés*) et les autres croisées qui sont à présent faictes au cabinet joignant lad. chambre au dessus de la terrasse, et entre lesd. porches et croisées faire les lambruys qui seront de la haulteur des apuyes desd. croisées garniz d'une plaincte par bas portant ung renfondrement et mollures en forme d'embassement et par hault une frise enrichye de taille, de feuillages et petites mollures et le champ enrichy de grands parquetz carrez garniz d'une mollure au pourtour enrichye de taille, le tout de boys de noyer fors et excepté les filletz et jasplures qui seront advisées et ordonnées par led. commissaire estre faictes ès lieux où il sera par luy ordonné qui seront de boys d'esbeyne et brésil, et pour ce faire seront tenuz et promettent lesd. Perret et Chanterel fournir, quérir et livrer à leurs propres coustz et despens tout le boys de noyer qu'il conviendra... et toutes autres choses à ce nécessaires, fors et excepté led. boys d'esbeyne et brésil qui sera livré aux despens du Roy, et le tout... moyennant et parmy le pris et somme de sept cens livres t... Prom., obl., ren. Fait et passé multiple le mardi xvii[e] jour de novembre l'an mil V[c] cinquante six.

G. P. J. T.

Le contreroleur des hostel et moy avont acourdé le marchier pour le pris six cens quatre ving livres t., le xiiii[e] novembre 1556[1].

Delorme.

1. Passage de la main de Philibert de Lorme.

XIII.

13 février 1557 (n. st.). — Ambroise Perret et Jaques Chanterel, tailleurs en boys, dem. à Paris, confessent avoir faict marché et convenu à et avec noble homme M^e^ Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller ausmonier ordinaire et architecte du Roy, n. s., commissaire ordonné et députté par le Roy, n. s., sur le faict de ses bastimens et édifices, de faire et parfaire pour le Roy, n. s., en son château de Fontainebleau bien et deument au dit d'ouvriers et gens à ce congnoissans les ouvraiges de menuyserie et taille qu'il convient faire de neuf pour la closture et lambruys d'une oratoire pour le Roy, nd. s., dedans l'esglise des Religieux du costé du jardin de la Royne, c'est assavoir les ouvraiges de menuyserie de la cloison de la closture dud. oratoire du costé en dedans de lad. église qui sera garnye de deux selobastre aux deux costez de la porte de l'entrée dud. oratoire, lesd. cilobastre seront garniz d'une plainte carrée par bas, enrichye d'une mollure par dessus pour servir d'embassement et par le hault dud. cilobastre une corniche de mollures, et dedans le champ de chacun scilobastre une grande table carrée enrichye de mollures au pourtour, masques, roolleaux, et remplyes d'enrichissemens de telle façon et ordonnance qu'il sera ordonné par led. s^r^ abbé d'Ivry, et au dessus de chacun desd. cilobastre quatre consolateurs pour servir à porter quatre coulonnes qui seront huict coulonnes en lad. cloison, lesquelz consolateurs et coulonnes seront enrichiz de telles mollures et enrichissemens qu'il sera advisé et ordonné par led. s^r^ abbé

d'Ivry, et entre lesd. coulonnes faire deux grands candélabres enrichiz de tables, rolleaux, masques et autres enrichissemens en façon de crotesque et entre lesd. cilobastre et coulonnes faire lad. porte ét entrée pour entrer en lad. oratoire, laquelle porte sera faicte à penneaux de parquetz carrez enrichiz de mollures de la haulteur desd. cilobastres, et au dessus de lad. haulteur desd. cilobastres faicte à balustres à jour enrichiz ainsi qu'il sera advisé et ordonné par led. sgr, et au dessus du carré de lad. porte ung fons d'espy à demy rond garny de corniche enrichie de mollures et autres enrichissemens, ainsi qu'il sera aussi advisé et ordonné par led. sgr, et au dessus dud. fons d'espy ung grand candélabre enrichy d'une grande table balustre, roolleaux, feuillages et autres enrichissemens en façon de crotesque, et au dessus desd. coulonnes et candélabres une grande arquitrave, frise et corniche à mode doricque, lad. frise percée à jour, enrichiz de mollures et enrichissemens de telle façon et ordonnance qu'il sera advisé et ordonné par led. sgr abbé d'Ivry, et au dessus de lad. corniche ung grand arquitrave en façon d'arcade régnant selon le cintre de la voulte dud. oratoire, lequel arquitrave sera rond, enrichi de goderons, patenostres et autres enrichissemens, et dedans le champ dud. cintre dud. arquitrave à l'endroict du meilleu d'icelluy au dessus de lad. huisserye ung admortissement garny des armoiries et ordre du Roy, couronnées d'une couronne impérialle portée sur ung dé acompaigné de rolleaux et au reste dud. champ autres rolleaux et enrichissemens de taille, et au dessus dud. cintre une grande corniche carrée accompagnée d'un arquitrave potencée portans retours, le tout enrichy de mollures

et enrichissemens, ainsi qu'il sera advisé et ordonné par led. sgr abbé d'Ivry, le tout portant parement par dedans euvre come deorbs.

Item les ouvrages de menuyserie des lambruys de dedans led. oratoire en troys sens garny d'un scilobastre régnant au portour, garny de grands parquetz et tables carrées enrichyes de mollures au pourtour, et au dessus dud. scillobastre des consolateurs pour porter des coulonnes qui seront espassées deux ensemble à quatre piez ou env. de distance l'une de l'autre, lesquels coulonnes porteront saillye de la moictyé de leur grosseur, garnyes de basses, chapiteaux et autres enrichissemens de telle façon et ordonnance que les coulonnes de lad. cloison devant déclarée, et entre lesd. coulonnes faire de grands parquetz carrez, garniz de mollures et enrichissemens dont le champ d'iceulx sera plainct pour y aplicquer paincture ou tableaux, s'il plaist au Roy et aud. sgr abbé d'Ivry, aux despens du Roy, et au dessus desd. chapiteaux desd. coulonnes une frise doricque enrichye de victoires, trophées et autres enrichissemens, et une corniche par dessus garnye de mollures. Item les ouvrages de menuyserie des lambruys au pourtour de la voulte dud. oratoire au dessus de lad. corniche desd. lambruys devant déclarez, lesquelz lambruys de lad. voulte seront garniz de cinq grands parquetz et deux petis parquetz carrez qui seront garniz de mollures au pourtour, enrichyes de taille, et entre lesd. grands parquetz une frise régnant au pourtour pour la séparacion desd. parquetz, laquelle frise sera garnye et enrichye de petis parquetz, tables garniz de mollures et enrichissemens, « et outre ce feront ung hostel quy leur sera monstré et au costé une porte

pour entrer au jardin et les lambris des portes seront ainsi que leur sera di et montré par led. abbé d'Ivry[1] », le tout de boys de chesne de telle façon et ordonnance qu'il sera advisé et ordonné par led. sgr abbé d'Ivry, et pour ce faire seront tenuz et promectent lesd. Perret et Chanterel... fournyr et quérir et livrer à leurs despens tout le boys qu'il conviendra pour ce faire... et voicturer... et le tout rendre faict et parfaict et assis bien et deument... le plus tost que faire se pourra. Ce présent marché faict moyennant et parmy le pris et somme de « sept cens sinquante livres t.[2] » qui pour tous et chacuns desd. ouvraiges... Prom., obl., ren. Fait et passé multiple l'an mil V^c^ cinquante six le samedi treiziesme jour de février.

Pour VII^c^ L l. t.[3].

DELORME. J. T.

XIV.

23 août 1558. — Pierre Girard, maître maçon tailleur de pierre, dem. à Fontainebleau, confesse avoir faict marché et convenant à noble homme maistre Philebert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller aumonier ord. et architecte du Roy, n. s., commissaire ordonné et député par led. sgr sur le faict de ses bastiments et édifices, ad ce présent, et en la présence aussy de maître Jehan Bullant, contrerolleur desd. bastimens et édifices, de faire et parfaire bien et deument au dict d'ouvriers et gens en ce congnoissans pour le Roy, nd. s., en son chasteau de Fontainebleau tous et chacun les ouvrages de maçonnerie et taille qu'il convient faire de

1, 2 et 3. De la main de Philibert de Lorme.

neuf tant au grand pan de mur du corps d'ostel entre la court où est la fontaine et la grande basse court dud. chasteau du costé d'icelle court de la fontaine et au restablissement et rechangement du pan de mur d'iceluy corps d'ostel du costé de lad. grande basse cour des longueurs, largeurs, façons et ordonnances et ainsi qu'il sera monstré et ordonné par led. sgr architecte abbé d'Ivry, c'est assavoir la fondacion dud. pan de mur sur lad. court de la fontaine sera fondé bien et deument jusques à vif fons dont la première assise en fondacion sera de quartiers de grez maçonné et bloc, chaulx et sable, de six piedz de haulteur en fondacion plus bas que le rez de chaussée de lad. court et de cinq piez d'espoisseur, et au dessus de lad. fondacion sera led. pan de mur érigé de trois piez d'espoisseur, garny de deux assises de pierre de taille de grez dont la première assise portera retraicte de deux poulces et l'autre assise d'ung poulce et demy par dehors euvre, et au dessus desd. deux premières assises de pierre de grez sera érigé de deux piez en espoisseur led. pan de mur et continué de pierre de Sainct Leu jusques à la haulteur du dessus de l'apuye des croisées des chambres de l'estage du rez de chaussée qui seront de la haulteur de six piez ou six piez et demy au dessus dud. rez de chaussée, lesquelles assises seront à parement par dehors euvre et garniz de moillon, bloc, chaulx et sable par derrière, garnir lesd. croisées d'apuyes de pierre de taille de lyaiz de la carrière de N. D. des Champ lez Paris, et au dessus desd. apuies continuer lesd. murs tout en amont dont les piez droictz et voulsure de la grande porte du portail et entrée de lad. court seront aussi de pierre de taille de Saint Leu portans saillie de façon rus-

tique, et ériger aud. pan de mur treize croisées, dont six aud. estaige du rez de chaussée, garnies chacune de piez droictz et platte bende de lad. pierre de Saint Leu enrichiz d'une arquitrave renant au pourtour et le mesneau et traversain de pierre de taille de liaiz de lad. carrière de N. D. des Champs lez Paris et au dessus des plattes bendes de chacune desd. croisées et au dessus de lad. grande porte ériger une grande table d'atente de pierre de taille de Saint Leu portant moullure au dessus et à l'endroict des apuies des croisées de l'estage au dessus dud. rez de chaussée, les sept aultres qui serviront aud. premier estage au dessus dud. rez de chaussée seront aussi garnies chacune de piez droictz et platte bende de lad. pierre de Saint Leu enrichiz d'une arquitrave par dehors euvre au pourtour desd. piedz droictz et platte bende, deux consolateurs à chacune desd. croisées soubz une corniche et moullure qui sera pour l'enrichissement de chacune desd. croisées et une arquitrave renant au pourtour desd. croisées et de la façon qu'il sera ordonné par led. sieur architecte portant retours par les deux boutz, et pareillement ériger aud. pan de mur sept pillastres et ung demy pillastre par dehors euvre qui seront espassez ainsi qu'il apartient, lesquelz pillastres reneront depuis lad. fondacion en amont jusques soubz l'arquitrave dud. pan de mur garniz chacun de pied d'estal, basse et chapitteau dont lesd. pillastres seront faictz d'une ordre doricque et led. ordre sera enrichi de la façon et manière qu'il sera advisé et ordonné par led. sgr architecte abbé d'Ivry, et au derrière desd. pillastres faire les lyaisons dedans led. pan de mur ainsi qu'il apartient, et au dessus desd. chapitteaux desd. pillastres garnir

led. pan de mur d'une arquitrave renant le long d'iceluy pan de mur portant moullures, et au dessus de lad. arquitrave une frise plaine dedans laquelle seront faictz des consollateurs en forme de modellons et au dessus et à l'endroict desd. pillastres et au dessus de lad. frise une grande corniche le long d'iceluy pan de mur, laquelle corniche et arquitrave seront de pierre de taille de Saint Leu enrichiz d'ordre doricque, ainsi qu'il sera ordonné et advisé, et le reste dud. pan de mur entre lesd. croisées et pillastres maçonné de bloc, chaulx et sable, enduict et fin enduict et chaulx par dedans euvre et crespiz de chaulx et sable par dehors euvre, et à la haulteur desd. apuies desd. croisées faire et continuer entre icelles croisées et pillastres une plaincte de pierre de taille de Saint Leu par dehors euvre et faire par dedans euvre ung corbeau soubz les boutz des poultres des planchers qui seront de pierre de taille de lyaiz de la carrière de N. D. des Champs lez Paris, et au dessus dud. pan de mur sur lad. court de la fontaine faire sept lucarnes dont les piez droictz, platte bende et fons d'espy en forme de deux roolleaux de pierre de taille de Saint Leu et l'apuye, mesneau et traversain de pierre de taille de lyaiz, lesd. apuies et platte bende portant saillie de moulure par dehors euvre portans retours en potence ainsi que sera ordonné. Fault abatre et démolir toutes les croisées qui sont aud. pan de mur de lad. grande basse court en l'estage au dessus du rez de chaussée et au lieu de celles qui y sont à présent faire et ériger de neuf six autres croisées de pierre de taille dont les piez droictz et platte bende seront de pierre de taille de Saint Leu et les apuies, mesneaux et traversains de pierre de taille de lyaiz et

enrichiz de pareilles façons et ordonnances que les autres croisées de l'estage au dessus dud. rez de chaussée du pan de mur sur la court de la fontaine, et pour ce faire abatre et démolir les vieilles lucarnes qui y sont à présent et icelles relever et remaçonner au dessus et à l'endroict desd. croisées qui seront faictes de neuf, renduire et recrespir led. pan de mur et remplir de maçonnerie l'endroict où sont à présent les vieilles croisées, et faire des encorbellemens de pierre de taille de lyaiz par dedans euvre au dessoubz et à l'endroict des poultres du plancher dud. corps d'ostel ainsi qu'il apartient. Fault faire de neuf la muraille de fons en comble qui faict le pignon du bout de la salle où sera faict ung vestibulle de l'entrée de lad. salle du costé de la gallerie dorée dont lad. muraille sera maçonnée de quartiers de grez, bloc, chaulx et sable, enduicte par dedans lad. salle, et sera érigée au millieu dud. pignon une huisserie de pierre de taille servant pour entrer dud. vestibulle en lad. salle, enrichie de la façon qu'il sera ordonné, et au bout dud. pignon sur la court de la fontaine du costé de la gallerie du Roy dedans l'espessor du mur fault ériger une petite viz de fons en comble des matières et façons que sera advisé pour le mieulx, et à l'endroict et au millieu où sera faict led. vestibulle fault abatre et démolir la muraille qui y est à présent pour donner eslargissement dud. vestibulle qui est dessoubz le pavillon et devant le poupitre de l'église, et oultre ce abbatera et démolira le pignon du pavillon en ce mesme lieu qui est tout corrompu et fendu où il y a plusieurs chemynées et le refera de neuf de fons en comble et de la haulteur qu'il est convenu avec aucunes chemynées qui se feront ès chambres en gal-

tas et ainsi qu'il sera advisé pour le myeulx et monstré par led. architecte, et led. vestibulle sera faict en ce mesme lieu des longueurs, largeurs et aornementz et enrichi de la façon et manière qu'il sera advisé et ordonné par led. s[r] architecte abbé d'Ivry, dont lesd. enrichissementz dud. vestibulle seront prisez et estimez au dict d'ouvriers et gens en ce congnoissans pour cause que led. vestibulle ne se peult marchander à cause des enrichissemens qu'il y convient faire et ne sachant encores la volunté du Roy, s'il y veult mectre des marbres ou autrement. Pour faire tous lesquelz ouvrages fault abatre le pan de mur en arcades servant à porter la terrasse sur la court de la fontaine, ensemble lad. terrasse sur la court de la fontaine à l'endroict d'iceluy corps d'ostel du costé d'icelle terrasse depuis le rez de chaussée en amont et pareillement la viz ronde hors euvre au bout de lad. terrasse du costé et tenant au pavillon où souloyent estre les poesles, et aussy abatre et démolir les quatre pignons par voye qui séparent les chambres et garde robes dud. corps d'ostel depuis le premier plancher au dessus du rez de chaussée en amont et les cheminées adossées contre lesd. pignons, mectre les bonnes matières à sauveté à son prouffict pour faire réserve, si mestier est, et faire mener les gravoys aux champs, et pour ce faire sera tenu led. Girard quérir, fournir et livrer à ses propres coustz et despens toute la pierre de taille de Saint Leu, pierre de taille de lyaiz de la carrière de N. D. des Champs lez Paris, pierre de grez, la taille de lad. pierre, bloc, chaulx, sable, chariages et voictures tant par eaue que par terre, peine d'ouvriers et d'aydes, eschaffaulx, chasbles, engins et tous autres choses à ce nécessaires, rendre place nette

et faire mener les gravoys aux champs. Ce marché faict moyennant et parmy le pris et somme de « dix mil livres tournoys » que pour tous et chacuns lesd. ouvrages faictz et parfaictz de son mestier ainsi qui luy sera monstré pour le myeulx, hormis led. vestibulle qui sera prisé comme dit est cy dessus, sera baillé et payé aud. Girard par le trésorier desd. bastimens au feur et ainsi que led. Girard fera lesd. ouvrages èsquelz il sera tenu, promect et gaige besongner en la plus grande diligence que faire se pourra sans discontinuer... et sy demourera au prouffict dud. Girard toutes et chacunes les matières de maçonnerie qui ysront desd. demolicions, car ainsi..., prom., obl., ren. Fait et passé multiple l'an mil V^c^ cinquante huit le mardi vingt troisiesme jour d'aoust.

N. DE LA VIGNE. J. T.

XV.

3 avril 1559. — Ambroise Perret, menuisier, dem. à Paris, confesse avoir fait marché et convenu avec noble homme M^e^ Philbert de Lorme, abbé d'Ivry, conseiller aulmonier ordinaire et architecte du Roy, n. sgr, et maistre de sa Chambre des Comptes à Paris, commissaire ordonné et député par led. sgr sur le faict de ses bastimens et édifices à ce présent, et en présence de M^e^ Jehan Bulland, controlleur desd. bast. et édifices dud. sgr, en son chasteau de Fontainebleau, les ouvraiges de menuyserie de lambruys qu'il convient fayre de neuf au Pavillon qui est au bout de l'église des Moynes, lequel pavillon a son regard sur le jardin de la Royne sur l'orloge et sur les champs, auquel pavillon est logé Monseigneur le Connestable

et ce en une salle qui est au dessus de la chambre de mondit sgr le Connestable, ledict lambruys servira pour aornement de lad. salle où l'on veulx fayre l'armeurerie du Roy : c'est asçavoir le pourtour de ladicte salle sera remply et revestu de lambrys de boys de chesne, bon, loyal et marchant, lesquels lambrys seront assemblez à ungletz et les piedz droictz seront de l'espoisseur et largeur d'une membrue « de sinq à six pousce ou environt », ensemble les traversins et les panneaulx seront à corniche autour de la bosse qui sera au millieu, ensemble les montans jusques à la haulteur de dix piedz ou environ, les premiers au dessoubz des renvers, lesquelz renvers seront et auront en saillye de quinze à seize poulces ou envyron et sans la saillie de leurs arquitraves, frizes, corniches et fronc d'espitz, et au dessus dud. fronc d'aspic y aura pour aornement des testes de cheval grandes comme pourroit estre le naturel ou autrement, et entre deux testes de cheval y fayre des testes de chyen, s'il se trouve bon présenter testes de chyen et s'il plaist aud. sgr y en fayre mectre, ensemble lesdictes testes de cheval prestes à y mectre des pimaces ou aultres, le tout ainsy qu'il plaira aud. sgr architecte en ordonner, et au derrière desd. testes au dessus du front d'aspic continuera led. lambryz jusques aux poultres et sollives de la façon et suyvant le devys et ordonnance dud. sgr architecte, et d'ung modillon à aultre y aura une frize taillée et enrichie de plusieurs et diverses sortes de trophées en compartition pour accompaigner ledict lambris. Et entre les modillons qui sont de pierre de taille sur lesquelz sont portées les poultres et d'une poultre à aultre sera revestu dud. lambrys le long des murs pour accompaigner lesd.

poultres qui pourra servir en façon de lambourdes affin que tout soyt revestu et les moulleures seront et ensuyvront celles des poultres, et aux costez de ladicte salle où il n'y a point de jours sera aussy revestu de lambriz de telle façon que les aultres costez cy dessus déclairez pour l'accompaigner, et entre les froncs d'espicz ès lieux qui sont à l'endroict des jours pour accompaigner iceulx jours sera revestu de lambriz plat, taillé et enrichy ainsy qu'il sera ordonné par led. sgr architecte, ensemble revestu les pourtours des chemynées de tel lambryz que dessus, le tout ainsy qu'il sera advisé et ordonné par led. sgr architecte, et pour ce fayre sera tenu led. Perret quérir, livrer et fournir à ses propres coustz et despens tout le boys qu'il conviendra pour ce faire..., peyne d'ouvriers... Ce marché faict moyennant le pris et somme de « ving et sinq livres t. » pour chacune thoise desd. ouvraiges qui seront thoisez à thoise courante le pourtour de lad. salle et la haulteur d'icelle... Prom., obl., ren. Fait et passé l'an mil V^c^ cinquante neuf le lundi lendemain de Quasimodo tiers jour d'avril.

« Monsieur Payen et Trover passel ce marchier que je cy acorde aud. Perret à xxv livres t. la toyse; ce III^e^ d'avris 1559. »

DELORME. DE LA VIGNE. J. T.

XVI.

24 octobre 1561. — Honorable femme Catherine Berrieuvre, vefve de feu Ambroise Perret, en son vivant tailleur en marbre, dem. à Saint Germain des Prez lez Paris, constitue son procureur Georges Vau-

bertrand, maître menuysier à Paris, et donne mandement spécial de prendre et retirer de Roolin, hostellier, dem. en la ville de Lyon en la maison de la Croix Verte, rue de la Lanterne, tous les pourtraictz et pourtraictures qu'il a en sa possession appartenant aud. deffunt et iceulx vendre pour tel pris et ainsi que bon luy semblera et en recevoir les deniers et en outre de recevoir des héritiers dud. deffunt la somme de cinquante escuz d'or soleil que led. deffunt a donnée à sad. vefve en douaire préfix par le traicté de son mariage..., et pour ce poursuyvre lad. constituante a présentement baillé aud. Vauterbrand le traité de sond. mariaige passé par devant François Cartault et Thomas Perier, notaires oud. Chastelet de Paris, le mercredi xxxi^e^ dernier jour du moys d'aoust l'an mil V^c^ cinquante huit...

Fait et passé l'an mil V^c^ soixante et un le vendredy xxiiii^e^ jour d'octobre.

J. T. G. P.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart